



RAPPORT ANNUEL 2016

La fiabilité dans un secteur en évolution

Notre vision : Alimenter un avenir énergétique fiable et durable pour l'Ontario

La *fiabilité* est au cœur de toutes les activités de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), par exemple la gestion de la circulation du courant à la grandeur de l'Ontario en temps réel, la planification et l'approvisionnement pour répondre aux besoins énergétiques nouveaux et futurs de la province et l'instauration d'une culture de l'économie d'énergie.

La SIERE a un vaste mandat et elle tire parti de sa position unique dans le réseau d'électricité afin d'assurer la fiabilité tant aujourd'hui que dans l'avenir.

L'élargissement du mandat de la SIERE lui donne une possibilité tout à fait exceptionnelle d'échanger avec un large éventail d'Ontariens. En travaillant à façonner un réseau d'électricité plus durable et fiable, elle s'efforce d'être une source fiable d'information et de données transparentes, accessibles et à jour concernant le secteur de l'électricité. La SIERE apprécie la diversité de ses intervenants et des collectivités avec lesquels elle collabore alors qu'ils l'aident à prendre des décisions éclairées. À l'appui de ces efforts, la SIERE applique les principes de mobilisation à ses initiatives de grande envergure afin que les intervenants et les collectivités aient la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les questions ayant une grande incidence sur eux.

Plan stratégique 2016-2020 de la SIERE

En 2016, la SIERE a publié une stratégie d'entreprise quinquennale centrée sur sa vision, sa mission et ses valeurs organisationnelles. Le Plan stratégique 2016-2020 de la SIERE fait état des possibilités et des défis que l'organisation prévoit au cours des années à venir. On y trouve une analyse d'un ensemble de facteurs inhérents à l'environnement dans lequel elle exerce ses activités qui devraient toucher l'organisation, entre autres le changement climatique, les technologies émergentes, les défis au chapitre de l'exploitabilité, la mobilisation des consommateurs et la cybersécurité.

Le plan stratégique fournit une feuille de route pour les activités de la SIERE au cours des cinq prochaines années. Il facilitera l'établissement de ses priorités et orientera l'élaboration de ses plans d'affaires annuels.

Le présent rapport annuel, intitulé *La fiabilité dans un secteur en évolution*, présente certaines initiatives clés menées par la SIERE en 2016 et les perspectives d'avenir pour l'année qui vient et les suivantes. Toutes ces activités sont articulées autour de trois grands objectifs stratégiques :

- **Assurer une fiabilité supérieure dans un environnement en évolution.**
- **Favoriser l'instauration d'un marché plus efficace et durable.**
- **Être reconnue comme une organisation digne de confiance bien renseignée grâce à la participation des parties intéressées.**

Le quatrième objectif stratégique de la SIERE – **investir dans notre personnel et nos processus afin de répondre aux besoins du secteur** – vise à faire en sorte que la SIERE soit bien outillée pour s'acquitter de son mandat. Sa réalisation est essentielle pour atteindre les trois premiers objectifs stratégiques de la SIERE.

2016 : Coup d'œil sur le secteur ontarien de l'électricité

36 070 MW

Puissance installée

23 213 MW

Demande de pointe la plus élevée enregistrée en 2016, le 7 septembre

4,9 millions

Clients desservis

137 TWh

Demande totale

21 858 GWh

Exportations totales

7 995 GWh

Importations totales

14 milliards de dollars

Transactions financières sur le marché de gros de la SIERE

684 000 MWh

Économies d'énergie nettes réalisées grâce aux programmes mis en œuvre par les sociétés de distribution locale (SDL) et la SIERE

1,66¢/kWh

Prix de gros pondéré de l'électricité (tarif horaire de l'énergie en Ontario)

9,65¢/kWh

Ajustement global moyen pour les clients de catégorie B

Table des matières

- 2 Lettre du président et chef de la direction et du président du conseil d'administration
- 3 Points saillants de 2016
- 4 Assurer une fiabilité supérieure dans un environnement en évolution
- 8 Favoriser l'instauration d'un marché plus efficace et durable : Renouvellement du marché
- 12 Favoriser l'instauration d'un marché plus efficace et durable : Économie d'énergie et efficacité énergétique
- 16 Mobiliser les intervenants, les collectivités et les consommateurs
- 20 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Lettre du président et chef de la direction et du président du conseil d'administration



Bruce B. Campbell

Président et chef
de la direction



Tim O'Neill

Président du conseil
d'administration

Au cours de 2016, la transformation et le changement accélérés amorcés plus tôt se sont poursuivis dans l'ensemble du secteur de l'électricité. Qu'il s'agisse, par exemple, des microréseaux ou de l'adoption continue de nouvelles technologies énergétiques, l'évolution de notre réseau permet à un nombre accru de clients et d'intervenants de jouer un rôle plus actif dans la production, la gestion, la livraison et la consommation d'électricité. Pour la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), l'année 2016 a encore mis en évidence sa capacité de s'adapter à un paysage énergétique en pleine mutation et au rôle important qu'elle jouera dans l'évolution constante du secteur.

Le rapport annuel 2016 de la SIERE présente les objectifs stratégiques de l'organisation et les réalisations qu'elle a menées à bien conjointement avec ses partenaires de l'industrie. Il explique aussi comment nous continuerons d'offrir une fiabilité supérieure dans un environnement qui change, de créer une culture de l'économie d'énergie en Ontario et de renouveler notre marché de l'électricité tout en collaborant avec nos intervenants et les collectivités que nous desservons.

L'élaboration du *Plan stratégique 2016-2020 de la SIERE* a été une étape importante dans l'évolution de la SIERE – une étape qui a permis à la fois de définir les buts et objectifs stratégiques de l'organisation et d'établir un cadre pour baliser la façon dont elle évoluera afin de répondre aux besoins énergétiques croissants des Ontariens. Dans son secteur d'activité en constante évolution, une priorité fondamentale de la SIERE consiste à servir l'intérêt public.

La SIERE est le gardien d'un réseau au service de tous les Ontariens. Dans le présent rapport annuel, nous faisons état d'initiatives et de démarches de mobilisation actives mais, ce qui est tout aussi important, nous indiquons comment vous pouvez y participer. Nous écrivons actuellement le prochain chapitre de l'histoire du secteur ontarien de l'électricité et de nombreux clients et intervenants y jouent un rôle de plus en plus déterminant.

Pour assurer une transition harmonieuse au cours des prochaines années, nous comptons sur les conseils et le point de vue collectif des clients – gros et petits, commerciaux et résidentiels, collectivités et intervenants – et de nos partenaires de l'industrie, pour orienter notre processus décisionnel.

En outre, une planification et une mise en œuvre rigoureuses permettront de renforcer le futur cadre du réseau d'électricité de l'Ontario. En septembre 2016, la SIERE a publié les *Perspectives de planification de l'Ontario*, qui prévoient l'évolution du secteur ontarien de l'électricité sur un horizon de 20 ans. Dans une optique prospective, elle élaborera un plan de mise en œuvre à l'appui du prochain *Plan énergétique à long terme* et procédera à un examen à mi-parcours du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*. Ce travail a pour objet de mieux préparer la SIERE, et le secteur dans son ensemble, en vue des défis et des possibilités à venir.

Grâce à l'Initiative de renouvellement du marché, la SIERE se propose de revoir la conception du marché de gros de l'électricité pour accroître la transparence, favoriser la concurrence et obtenir de meilleurs résultats. Ce projet mettra à contribution un large éventail d'intervenants, de ressources externes et d'unités fonctionnelles à l'échelle de la SIERE.

Afin d'appuyer cette transformation, nous devons aussi investir dans notre personnel et nos processus pour répondre aux besoins du secteur. La planification de la relève et le renforcement continu des capacités aideront à améliorer la souplesse et la résilience de notre organisation.

La structure de notre organisation fera l'objet d'un changement supplémentaire au cours de l'année : l'entrée en poste d'un nouveau président et chef de la direction, qui guidera les efforts déployés par la SIERE pour s'acquitter de son mandat et atteindre ses objectifs stratégiques pour le reste de l'année en cours et par la suite.

Nous aimerions rendre hommage à nos employés et les remercier pour leur travail acharné. En 2016, nous avons lancé un grand nombre d'initiatives, appuyé l'élaboration de politiques, amorcé une démarche de mobilisation à la grandeur de la province et travaillé en étroite collaboration avec les collectivités et les consommateurs. Nous tenons à féliciter et à remercier les employés de la SIERE pour leurs efforts au cours de cette année fort chargée. Nous aimerions aussi souligner le précieux apport de Kim Warren, notre ancien vice-président – Opérations liées aux marchés et au réseau, et directeur de l'exploitation, qui a pris sa retraite en décembre.

Dans l'avenir, nous serons heureux d'aider l'Ontario à prendre des mesures efficaces à l'égard des possibilités et des défis qui attendent notre réseau d'électricité.

Le président et chef
de la direction,

Le président du conseil
d'administration,

Bruce B. Campbell

Tim O'Neill

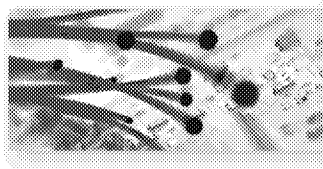
Points saillants de 2016

Janvier

Entrée en vigueur de l'entente modifiée conclue entre la SIERE et Bruce Power pour l'approvisionnement en énergie et la remise à neuf de réacteurs

Février

Première conférence pour les cadres portant sur la cybersécurité sous l'égide de la SIERE



Mars

Annnonce de seize contrats portant sur des **projets d'énergie renouvelable qui représentent au total 455 MW** dans le cadre du premier processus d'approvisionnement de grands projets d'énergie

Avril

Lancement de la campagne printanière de coupons **Économisez l'énergie** à l'échelle de la province



Lancement d'un outil interactif qui aide les clients résidentiels à améliorer leur efficacité énergétique – **lavoiedeskilowatts.ca**

Début de la mobilisation des intervenants pour le programme de renouvellement du marché

Mai

Diffusion de documents de discussion par la SIERE et le Centre for Urban Energy de l'Université Ryerson sur l'avenir de la consommation d'énergie, la durabilité et les modèles de prestation intégrée des services publics



Obtention par la SIERE du **prix ENERGY STAR Canada** pour l'appui à l'économie d'énergie grâce à ses programmes incitatifs et à ses campagnes promotionnelles s'adressant aux consommateurs

Juin



Annnonce par la SIERE de **936 offres de contrat** pour la production de 241 MW dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis pour micro-projets, version 4

ÉCONOMISEZ L'ÉNERGIE
AUMENTEZ L'AVENIR

Lancement de la campagne de sensibilisation **Économisez l'énergie** sur le thème **Alimentez l'avenir**

Juillet

Publication du rapport de l'étude sur l'économie d'énergie *Achievable Potential Study* de 2016 par le groupe de travail de la SIERE et des SDL

Août

Conclusion d'une entente entre la SIERE et le New York Independent System Operator (NYISO) **permettant aux sociétés de production ontariennes d'offrir de la puissance dans le cadre des futures mises aux enchères de puissance installée par la NYISO**

Septembre

Publication par la SIERE des *Perspectives de planification de l'Ontario*, rapport technique sur le réseau d'électricité



23 213 MW

Le 7 septembre 2016

Gestion fiable du réseau de transport malgré des phénomènes météorologiques extrêmes et la journée de la demande de pointe la plus élevée

Octobre

Lancement de la campagne automnale de coupons **Économisez l'énergie** à l'échelle de la province

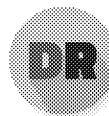
Novembre

Plus de 100 000 \$

Montant recueilli pour Centraide au cours de la campagne en milieu de travail de la SIERE

Deuxième conférence pour les cadres portant sur la cybersécurité sous l'égide de la SIERE

Décembre



À l'issue de la deuxième mise aux enchères de puissance pour la gestion de la demande, **baisse de prix de 12 à 17 % par rapport à 2015**

Entrée en vigueur d'une **nouvelle entente sur l'échange d'électricité conclue avec le Québec**, qui aidera à limiter les émissions de gaz à effet de serre en Ontario



Assurer une fiabilité supérieure dans un environnement en évolution

L'exploitation du réseau d'électricité repose depuis toujours sur la recherche d'un juste équilibre, mais le maintien de cet équilibre dans une ère de changements accélérés à l'échelle du secteur présente de nouveaux défis dans de nombreux domaines.

L'Ontario a recours à toute une gamme de ressources énergétiques – faisant partie de son portefeuille de production ou reposant sur une utilisation stratégique de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique, de la gestion de la demande, des importations d'énergie propre et des technologies émergentes, comme le stockage d'énergie.

Les ressources à production variable et les ressources énergétiques décentralisées sont en croissance, des arrêts sont prévus au cours de la période de planification pour la remise à neuf de réacteurs nucléaires et la demande des clients est en constante évolution. C'est pourquoi l'exploitation quotidienne du réseau ontarien devient de plus en plus complexe.

Alors, que signifie tout cela? En partie, on peut affirmer que la planification et l'exploitation du réseau d'électricité par la SIERE nécessitent une flexibilité plus grande que jamais auparavant. Cela signifie aussi un accent accru sur la collaboration. La SIERE doit collaborer avec les sociétés de distribution locale (SDL) et les autres partenaires du secteur de l'électricité afin d'établir de nouvelles avenues favorisant la fiabilité. Elle doit aussi engager un dialogue avec les exploitants de réseau d'autres administrations publiques pour mettre en commun les pratiques exemplaires et tirer parti des nouveaux outils et techniques à sa disposition afin de planifier en vue de la future évolution du secteur et de s'y adapter.

Satisfaction des besoins énergétiques à long terme

En juin 2016, la *Loi de 2016 modifiant des lois sur l'énergie* de l'Ontario a reçu la sanction royale. Entre autres, cette loi a remplacé le plan pour le réseau d'électricité intégré et a prévu de nouvelles dispositions obligeant la SIERE à produire un rapport technique sur le réseau d'électricité. Dans le cadre de la planification à long terme du réseau d'électricité ontarien, la SIERE a publié le 1^{er} septembre 2016 les *Perspectives de planification de l'Ontario*. Ce rapport technique présente un examen couvrant une période de dix ans (de 2005 à 2015) et des perspectives portant sur un horizon de 20 ans (de 2016 à 2035) pour le réseau d'électricité ontarien. La SIERE y analyse quatre perspectives en matière de demande annuelle pour les 20 prochaines années selon une plage de demande d'électricité envisagée allant de 133 à 197 térawattheures (TWh). Le rapport a aussi aidé à orienter les consultations portant sur le prochain *Plan énergétique à long terme* (PELT), qui devrait être publié en 2017.

En vertu de la *Loi de 2016 modifiant des lois sur l'énergie*, la SIERE est maintenant chargée du plan de mise en œuvre du PELT de la province, ce qui constituera une priorité pour elle en 2017. En outre, elle continuera de renseigner en continu le gouvernement, les intervenants et les collectivités sur l'évolution des besoins et des tendances en évolution dans le secteur de l'électricité.

Réponse à l'évolution de l'état du réseau de transport

Satisfaction des besoins émergents et à court terme en matière de fiabilité

Partout en Amérique du Nord, les exploitants de réseau relèvent de nouveaux défis à mesure que leur portefeuille énergétique évolue. Soulignons notamment l'intégration des ressources à production variable et l'amélioration de la vue d'ensemble de la situation des réseaux de production-transport et de distribution.

En 2016, la SIERE a réalisé une évaluation de l'exploitabilité axée sur le continuum de facteurs complexes interreliés qui entrent en jeu dans le réseau d'électricité de l'Ontario. Cette évaluation, qui mettait l'accent sur les changements prévus dans le réseau au cours des années suivantes, comprenait une analyse des problèmes d'exploitation qu'ils pourraient représenter.

Entre autres conclusions, le rapport a révélé que la croissance et l'intégration soutenues de ressources à production variable auront une incidence marquée sur l'exploitabilité du réseau d'ici trois à cinq ans. Cet état de choses est principalement attribuable à l'intermittence de certaines ressources, par exemple les filières éolienne et solaire, faisant en sorte que leur production est moins prévisible que celle des filières de production classiques. Il s'ensuit une incertitude accrue des prévisions concernant l'exploitation du réseau.

Les conclusions formulées dans le rapport intitulé *2016 IESO Operability Assessment* ont conduit à une démarche de mobilisation des intervenants visant à favoriser un accroissement de la flexibilité du réseau. En 2017, la SIERE poursuivra ses efforts afin de maintenir, voire d'améliorer l'exploitabilité du réseau d'électricité grâce à des mécanismes transparents dans trois domaines clés :

Domaine	Besoin	Objectif visé	Mesures que prend la SIERE
Régulation de la fréquence	Capacité supplémentaire en matière de régulation de la fréquence ou capacité d'équilibrer l'offre et la demande totales sur le réseau à la seconde.	Apporter des correctifs pour compenser les changements à court terme dans la consommation d'électricité qui perturbent l'équilibre de l'offre et de la demande. Une production variable accrue et des profils de demande inhabituels sont au nombre de ces changements.	La SIERE cherche à ajouter de la profondeur au marché des services de régulation en Ontario. À la fin de 2016, elle a diffusé un projet de demande de propositions pour des services de régulation en vue de recueillir des commentaires. La demande de propositions finale devrait être lancée au printemps 2017.
Contrôle de la tension	Dispositifs de contrôle de la tension réactifs qui visent à assurer un niveau de tension stable en la maintenant à l'intérieur de plages prédéterminées par les fabricants d'équipement.	Mieux gérer les niveaux de tension ayant une incidence sur le réseau de production-transport par suite de la transformation du portefeuille énergétique de la province et de l'infrastructure de transport ainsi que de l'augmentation du nombre de ressources d'approvisionnement raccordées au réseau de distribution. Des études sont en cours pour déterminer les endroits où se font sentir les plus grands besoins, notamment la région du Grand Toronto et l'est de l'Ontario.	En 2017, la SIERE collaborera avec les sociétés de transport à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et fera appel à son Comité consultatif des intervenants.
Flexibilité	Accroissement de la flexibilité grâce aux ressources d'approvisionnement pour permettre de corriger les déséquilibres de l'offre et de la demande qui se créent dans l'heure qui suit.	Maintenir un équilibre entre l'offre et la demande et, à cette fin, accroître la flexibilité des ressources pour pouvoir corriger les déséquilibres à court terme. L'exactitude des prévisions s'améliore grandement à mesure que l'on s'approche du temps réel. En conséquence, toute inexactitude dans les prévisions de l'offre et de la demande deviendra manifeste en temps quasi réel, alors qu'il est parfois trop tard pour engager des ressources peu flexibles. En plus d'offrir un bon rapport coût-efficacité et d'être concurrentielles, transparentes et neutres sur le plan technologique, les solutions envisagées devront permettre d'utiliser de nouvelles technologies ou des installations existantes.	La SIERE a entrepris une démarche de mobilisation des intervenants pour déterminer les solutions éventuelles qui pourraient assurer la flexibilité voulue afin de répondre aux besoins changeants du réseau. Il peut s'agir, par exemple, d'accroître la flexibilité de ses ressources existantes ou de rehausser les mécanismes du marché grâce à son programme de renouvellement du marché.

Ces efforts visant à améliorer l'exploitabilité s'appuieront sur des efforts antérieurs, par exemple ceux déployés dans le cadre de l'Initiative d'intégration des énergies renouvelables, qui a permis de centraliser les prévisions de production d'énergie éolienne et solaire et de moduler

le recours aux ressources à production variable raccordées au réseau de transport. En outre, comme nous l'expliquons aux pages 6 et 7, il est possible de tirer parti d'un éventail croissant de technologies émergentes pour résoudre ces problèmes d'exploitabilité.

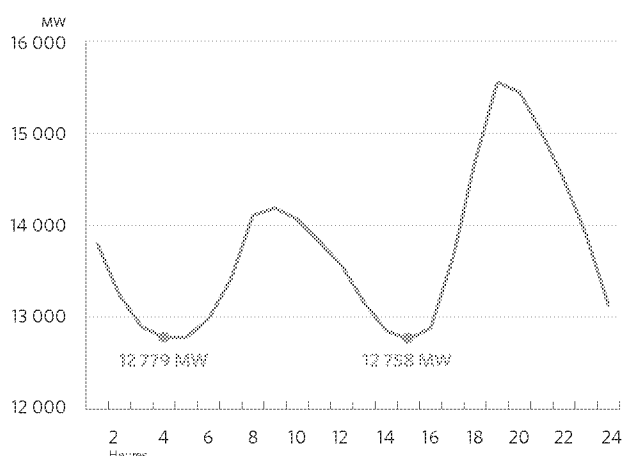
Demande d'électricité en Ontario le 18 février 2017

Le graphique ci-après montre comment l'évolution de l'état du réseau d'électricité ontarien peut avoir une incidence sur celui du réseau de transport et présenter de nouveaux défis pour les exploitants du réseau.

Le samedi 18 février 2017, pendant la fin de semaine du jour de la Famille, la convergence de températures exceptionnellement élevées et d'un fort ensoleillement a entraîné un profil de charge représenté par une « courbe en canard », dont la forme distinctive (silhouette d'un canard) montre une forte baisse de la demande en milieu de journée.

Le 18 février, on a obtenu ce profil de charge en raison d'une réduction particulièrement marquée de la demande, déjà faible pendant la journée. Ainsi, la charge a chuté à des valeurs correspondant aux charges minimales de nuit en raison des ressources solaires intégrées dans le réseau de distribution, qui produisaient à pleine capacité ou presque. À mesure que le soir approchait, la production d'énergie solaire diminuait, la température baissait et les résidents allumaient les lumières, si bien que la demande sur le réseau de transport a alors monté en flèche et qu'il a fallu accroître l'apport d'autres ressources pour répondre à la demande accrue. Cette

situation est peu fréquente, mais le cas de figure de la courbe en canard témoigne des difficultés associées à la prévision de la demande d'électricité sur le réseau de transport en raison des ressources à production variable intégrées. Il fait aussi ressortir la nécessité de raccorder au réseau de transport des ressources offrant une bonne flexibilité sur lesquelles on pourra compter pour répondre à cette augmentation de la demande.



Initiative de coordination réseau de transport-SDL

La SIERE et les SDL prennent des mesures concertées pour rehausser la fiabilité et l'efficacité de manière à tracer un portrait plus global de l'incidence éventuelle des technologies émergentes et de la production décentralisée sur l'exploitation du réseau d'électricité à l'échelle de la province. L'initiative de coordination réseau de transport-SDL vise à peaufiner un cadre pour la mise en commun des données entre la SIERE et toutes les SDL afin de faciliter en temps réel une gestion plus efficace du réseau.

Cette initiative a permis d'étudier la faisabilité de mettre au point pour le secteur résidentiel des « centrales électriques virtuelles », réunissant des panneaux solaires et un dispositif de stockage d'énergie, dans le cadre du projet POWER.HOUSE réalisé à Vaughan par PowerStream (maintenant Alectra). Grâce à un partenariat conclu avec Thunder Bay Hydro, l'entreprise reproduira bientôt ce projet dans le nord de l'Ontario. Ensuite, l'initiative cherchera des moyens de rehausser la fiabilité et l'efficacité grâce à la coordination des ressources gérées par la SIERE et les SDL. Ces projets aideront à mieux comprendre l'incidence que les changements à venir touchant les réseaux de transport et de distribution peuvent avoir sur l'exploitation du réseau et à trouver des moyens pratiques de tirer parti de ces possibilités.

En outre, Veridian a annoncé à la fin de 2016 le déploiement d'un microréseau résidentiel mettant à contribution les constructeurs d'habitation, qui peut aider à mieux comprendre et étayer la mise en commun des données et la coordination des réseaux en temps réel entre une SDL et la SIERE. Ce microréseau est géré et exploité

par le 24/7 System Control Centre de Veridian et commandé par le GridOS® Microgrid Energy Management System d'Opus One.

Exploitation du potentiel du stockage

Le stockage d'énergie est un autre outil qu'exploire la SIERE pour assurer la flexibilité des ressources afin d'atténuer les effets de la production variable. Les dispositifs de stockage d'énergie permettent d'offrir toute une gamme de services améliorant la fiabilité – régulation de la fréquence, contrôle de la tension, réserve d'exploitation et flexibilité – à condition qu'il s'agisse du bon type de dispositif et qu'il soit installé au bon endroit. Le stockage d'énergie présente des avantages variés :

- **Lissage des fluctuations** des ressources à production variable, ce qui accroît la stabilité sur le réseau d'électricité
- **Atténuation des points de congestion** sur les réseaux de transport et de distribution
- **Contribution au déplacement d'énergie propre** vers les périodes de pointe
- **Fiabilité des services** permettant d'optimiser la fréquence et la tension sur le réseau

La SIERE utilise déjà des dispositifs de stockage pour assurer la régulation de la fréquence dans le cadre de deux projets en cours : NRStor Inc., en partenariat avec Temporal Power, qui fait appel à des volants d'énergie offrant une capacité de régulation de 2 MW, et Renewable Energy Systems Canada Inc., qui offre le premier service de régulation faisant appel à une batterie en Ontario, dont la capacité est de 4 MW.

Pour mieux appuyer et comprendre l'intégration du stockage d'énergie dans le réseau d'électricité, la SIERE a lancé en 2015 un processus d'acquisition de dispositifs de stockage d'énergie en deux phases portant sur environ 50 MW au total. Les dispositifs acquis au cours de la phase I commenceront bientôt à fournir des services accessoires au réseau d'électricité ontarien un peu partout dans la province. Ces projets en sont encore à un stade précoce, car la première de ces installations devrait entrer en exploitation en 2017. Ensemble, ils permettront à la SIERE d'enrichir son expérience directe des diverses technologies. La SIERE est impatiente de travailler en collaboration avec tous les promoteurs de projet pour confirmer la pleine valeur du stockage et en tirer parti.

Rôle croissant des interconnexions pour renforcer la fiabilité

En participant à un réseau d'électricité interconnecté, la SIERE peut réagir et aider à assurer une exploitation fiable du réseau nord-américain tout entier, ce qui permet à l'Ontario d'en bénéficier et de recevoir une aide similaire grâce aux partenaires dont le réseau est interconnecté avec le sien pour en améliorer la fiabilité. À l'heure actuelle, la province dispose d'interconnexions avec cinq de ses voisins, à savoir le Québec, le Manitoba, le Minnesota, le Michigan et l'État de New York. En plus de faciliter l'importation et l'exportation rentables d'électricité, ces interconnexions assurent une flexibilité au chapitre de la planification et de l'exploitation qui accroît la fiabilité et la rentabilité du réseau d'électricité ontarien.

La SIERE s'efforce d'améliorer l'utilisation de ses interconnexions pour mieux répondre aux besoins du réseau.

Le gouvernement provincial a récemment conclu avec le Québec deux ententes prévoyant l'échange d'électricité. L'entente la plus récente prévoit l'importation, par l'Ontario, de 2,3 TWh produits au Québec, qui s'ajoutent aux échanges commerciaux d'électricité habituels. L'électricité à plus faible coût et émettant moins de gaz à effet de serre importée du Québec remplacera la production modulaire de la filière gaz ontarienne. L'entente est avantageuse, car elle permet de remplacer la production de la filière gaz ontarienne plus polluante et de mettre à profit la capacité existante d'une interconnexion et du réseau de transport.

La SIERE a permis en 2016 des exportations de puissance. Une installation ontarienne a participé à une mise aux enchères du New York Independent System Operator (NYISO) et elle a été retenue. En août, la SIERE a conclu avec la NYISO un protocole d'entente visant à appuyer des projets particuliers à titre temporaire pour acquérir de l'expérience et tirer des leçons en vue de mettre au point une solution à long terme, notamment des mises aux enchères de puissance supplémentaires en Ontario. La SIERE établit actuellement des processus conjoints avec la NYISO afin de coordonner les opérations. Le développement de fonctions de technologie de l'information à l'appui des opérations communes dans la salle de commande a également été amorcé en 2016.

Outre l'exportation de puissance, la SIERE envisage de passer à un intervalle de 15 minutes pour les transactions faisant appel aux interconnexions dans le cadre du programme de renouvellement du marché (voir à la page 8). Il s'agit maintenant d'une norme réglementaire aux États-Unis. En 2013, la SIERE a publié une étude selon laquelle un intervalle plus fréquent serait avantageux et accroîtrait l'efficacité du marché en réduisant le coût global du réseau pour répondre à la demande. Ce changement permettra aussi à l'Ontario d'engager des ressources et de satisfaire aux exigences en matière de suffisance de façon plus rentable dans l'avenir.

Cybersecrurité



Pour maintenir la fiabilité du réseau, il faut assurer la sécurité de l'infrastructure d'électricité essentielle de l'Ontario. Comme les médias en ont largement fait état, l'Ukraine a récemment la cible de la première cyberattaque provoquant une panne d'électricité. Au Canada, les gouvernements et l'industrie collaborent pour élaborer des stratégies de cybersécurité coordonnées et mettre sur pied des organisations vouées expressément à la cyberdéfense.

La cybersécurité constitue un volet important des activités de la SIERE, particulièrement compte tenu de l'ampleur des données qu'elle recueille en une journée – plus de 20 000 points de données toutes les trois secondes – pour assurer un flux d'électricité fiable à l'échelle de la province et au-delà de ses frontières. La SIERE a mis en place des programmes efficaces en matière de cybersécurité et d'interventions en cas d'incident pour atténuer les menaces pesant sur les opérations commerciales essentielles.

La SIERE est également chargée de la mise en œuvre et de l'application des normes de cybersécurité de la North American Electricity Reliability Corporation (NERC) pour l'infrastructure d'électricité essentielle raccordée au réseau de production-transport d'électricité en Ontario.

En plus de se conformer aux exigences qui lui incombent, la SIERE travaille en étroite collaboration avec les participants au marché et les intervenants pour aider le secteur à mieux comprendre les cyber-risques. Il s'agit notamment d'accroître la mise en commun d'information entre les partenaires du secteur et les partenaires gouvernementaux, d'échanger de l'information sur leurs approches respectives en matière d'atténuation des effets des cyberattaques, de renforcer la capacité d'intervention en cas d'incident et de sensibiliser davantage à la sécurité la direction et le conseil d'administration des organisations. La SIERE a organisé deux conférences sur la cybersécurité et tenu à l'intention des membres de la direction et du conseil d'administration deux séances d'information sur la cybersécurité en 2016. Des chefs de file de l'industrie de l'électricité et des spécialistes de la cybersécurité du monde entier ont participé à ces forums, où les dialogues fructueux tournés vers l'avenir portaient sur les pratiques exemplaires, le cadre stratégique, l'appui gouvernemental et d'autres aspects clés de la cybersécurité. D'autres réunions sont prévues, notamment une séance d'information à l'intention de l'équipe de direction vers la fin de l'année. Elle continuera d'investir dans des technologies de pointe et des technologies de cybersécurité plus efficaces dans le cadre de ses efforts continus d'atténuation des cybermenaces.



Favoriser l'instauration d'un marché plus efficace et durable : Renouvellement du marché

De concert avec les intervenants, la SIERE a lancé le programme de renouvellement du marché afin d'améliorer l'efficacité et la performance du marché de gros de l'électricité. Ce programme rehaussera le mode d'engagement de l'énergie et d'établissement de son prix, améliorera le processus d'acquisition des ressources et accroîtra la flexibilité du réseau.

Il y a près de 15 ans, le 1^{er} mai 2002, l'Ontario a ouvert son marché de l'électricité pour la première fois. Cette ouverture marquait un jalon important pour le réseau provincial – l'équilibre de l'offre et de la demande reposerait dorénavant sur la concurrence, c'est-à-dire que l'électricité serait achetée et vendue à des prix concurrentiels sur le marché au comptant. La SIERE gère le marché de gros de l'électricité et dirige l'exploitation du réseau de production-transport de l'Ontario. Le marché a été conçu de manière à permettre une répartition efficiente des ressources du portefeuille énergétique provincial qui, au moment de l'ouverture du marché, se composait principalement des filières charbon, nucléaire et hydraulique.

Depuis, on a observé une transformation majeure au chapitre des ressources du réseau de l'Ontario. Au cours d'une période relativement courte, l'approvisionnement en électricité de la province a connu une forte croissance nette et son portefeuille énergétique a fait une plus grande place aux sources d'énergie propres. Des centrales au charbon possédant une puissance installée totale de plus de 6 gigawatts (GW) ont été fermées et remplacées par diverses installations de production – énergie renouvelable, gaz naturel et énergie nucléaire – et par la gestion de la demande, qui représentent au total 14 GW. Ce nouveau portefeuille énergétique change la dynamique du réseau d'électricité ontarien.

Au cours des dix dernières années, les travaux de l'Electricity Market Forum et du Comité de surveillance du marché, les études de la SIERE et l'information fournie par les intervenants ont permis

de mettre en évidence les lacunes du marché existant. La SIERE a apporté une série d'améliorations pour adapter la conception de son marché aux changements apportés au portefeuille énergétique.

La SIERE a maintenu la fiabilité tout au long de cette période de changements et adopté de nouvelles approches pour accroître la flexibilité et la résilience du réseau provincial. Toutefois, il est devenu manifeste que des changements fondamentaux s'imposent dans la conception actuelle du marché.

Où en sommes-nous maintenant?

La SIERE a déterminé qu'une évolution du marché ontarien de l'électricité est nécessaire pour remédier aux lacunes connues et établir l'assise d'un marché plus dynamique dans l'avenir. Comme en font état les *Perspectives de planification de l'Ontario* publiées l'an dernier, l'approvisionnement de la province devrait demeurer stable jusqu'au début de la prochaine décennie, si bien que c'est le bon moment pour étudier et mettre en œuvre les changements nécessaires à la conception du marché.

Pour soutenir ces efforts, la SIERE et les intervenants examinent les coûts et avantages de l'évolution et de l'amélioration du marché. Le programme de renouvellement du marché, qui constituera un projet de grande envergure tant pour la SIERE que pour le secteur ontarien de l'électricité, représente l'amélioration la plus notable du marché provincial depuis son ouverture en 2002.

Principes de renouvellement du marché



En 2016, lorsque la SIERE s'est lancée dans la mobilisation des intervenants en vue du renouvellement du marché, elle a désigné les membres d'un groupe de travail représentant un large éventail d'intervenants et de participants au marché pour aider à orienter le processus de renouvellement. Ce groupe de travail, qui réunit des personnes expérimentées exprimant le point de vue des sociétés de production, des grossistes, des consommateurs et des technologies émergentes, constitue pour ce projet une tribune essentielle.

La SIERE a aussi demandé à une société d'experts-conseils en économie, le Brattle Group, d'analyser les avantages du programme de renouvellement du marché avec l'aide de l'information fournie par le groupe de travail et les intervenants. L'analyse en question tire parti d'études antérieures menées en Ontario et de l'expérience d'autres administrations publiques ayant vécu une modification similaire de la conception de leur marché. Le rapport final de l'analyse des avantages devrait être affiché sur le site Web de la SIERE en avril 2017.

Les premiers résultats laissent entrevoir des économies de coût potentielles se chiffrant, d'après une estimation de base, à 3,4 milliards de dollars (valeur actualisée nette) sur une période de dix ans, plus précisément de 2021 à 2030. Ces économies représentent un avantage net du point de vue de la rentabilité, c'est-à-dire que ce montant est déduit du coût total du produit de base pour l'électricité (à savoir l'énergie, l'ajustement global et les mises à niveau). Les économies devraient profiter principalement aux consommateurs, mais aussi aux autres participants au marché. Selon les estimations, les coûts du projet seraient de l'ordre de 200 à 300 millions de dollars au maximum. Il s'agit de résultats préliminaires, mais les données montrent que la fourchette des avantages auxquels on peut raisonnablement s'attendre dépasse largement les coûts probables du projet (voir l'encadré latéral à la page 10).

Avantages du passage à des plateformes plus efficaces fondées sur le marché

Le renouvellement du marché devrait être avantageux pour les abonnés ontariens, car il exercera une pression à la baisse sur les coûts tout en favorisant un marché ouvert et concurrentiel auquel participeront un large éventail et un grand nombre d'intervenants. Les marchés efficaces envoient des signaux clairs concernant la valeur des services nécessaires et permettent à toutes les ressources – nouvelles ou existantes – de rivaliser pour répondre à ces besoins. Lorsque les prix reflètent bien l'état du réseau sous-jacent, les marchés efficaces permettent aussi aux différentes ressources et aux consommateurs de prendre des décisions éclairées en tirant parti de l'innovation et en gérant mieux les coûts et les risques.

Les changements proposés au marché sont, entre autres, les suivants :

- passage d'un mode d'engagement et de répartition de l'énergie principalement en temps réel à un marché du jour d'avant contraignant financièrement qui assurera une plus grande certitude à la SIERE et aux participants au marché;
 - Avec un marché du jour d'avant, il faudra remplacer le mode de fonctionnement faisant appel à deux algorithmes, soit un premier pour établir les prix et un second pour répartir l'électricité, par un mode de fonctionnement plus efficace à un seul algorithme.
- établissement de mises aux enchères de puissance supplémentaires où toutes les ressources rivaliseront sur un pied d'égalité, ce qui permettra de réduire les coûts et peut-être d'éviter ou de reporter la construction de nouvelles installations de production;
- amélioration de la flexibilité des installations existantes et des interconnexions;
- autres améliorations de l'exploitabilité proposées par la SIERE et ses intervenants.

Évolution de l'approvisionnement en puissance

APPROVISIONNEMENT CONCURRENTIEL

L'Ontario a eu recours à de nombreux mécanismes d'approvisionnement différents – demandes de propositions concurrentielles, programmes d'offre standard et négociations bilatérales. Les processus de demandes de propositions concurrentielles ouverts à grande échelle ont permis d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les consommateurs d'électricité.

MISE AUX ENCHÈRES DE PUISSANCE POUR LA GESTION DE LA DEMANDE

La mise aux enchères de puissance pour la gestion de la demande a été une première étape pour l'essai de notre plateforme de mise aux enchères. Il s'agit d'un mécanisme annuel permettant aux ressources de rivaliser de manière transparente. Cette mise aux enchères a attiré de nombreux nouveaux venus et suscité plusieurs approches novatrices.

MISE AUX ENCHÈRES DE PUISSANCE POUR L'ENSEMBLE DES RESSOURCES

Une mise aux enchères pour l'ensemble des ressources offrira une plateforme stable et durable où les fournisseurs existants et les nouveaux venus pourront rivaliser périodiquement pour répondre aux besoins en puissance supplémentaires. Des signaux de prix transparents permettront d'améliorer les décisions en matière d'investissement.

Dans le cadre du renouvellement du marché, les initiatives portant sur l'énergie et l'exploitabilité visent à remédier aux lacunes de la conception du marché actuel et à améliorer la façon dont la SIERE engage l'énergie. Ce renouvellement misera aussi sur des mises aux enchères de puissance supplémentaires de manière à permettre aux ressources non traditionnelles (comme la gestion de la demande, les ressources énergétiques décentralisées, la modernisation des installations existantes et les importations) de rivaliser avec les ressources existantes. Une mise aux enchères de puissance pour l'ensemble des ressources fonctionnerait de la même manière que celle pour la gestion de la demande déjà en place en Ontario (voir à la page suivante), mais elle compterait un plus grand éventail et un plus grand nombre de participants. Ce mécanisme a été utilisé dans plusieurs marchés nord-américains, ainsi qu'ailleurs dans le

monde, pour répondre de façon rentable aux besoins en puissance de réseaux d'électricité modernes.

La SIERE possède près de 15 années d'expérience sur le marché ontarien de l'électricité et peut tirer parti de dizaines d'années de pratiques exemplaires d'autres administrations publiques. Ensemble, ils reconfigureront le marché ontarien de manière à relever les défis actuels et à découvrir de futures possibilités.

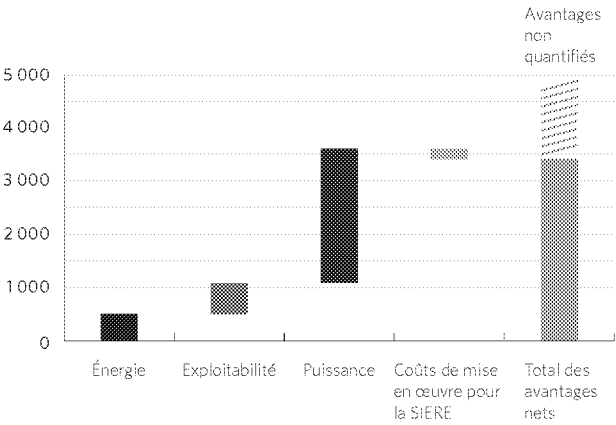
En 2017, la SIERE élaborera en concertation avec les intervenants un plan de travail pour le renouvellement du marché. Elle déterminera les changements particuliers à apporter à la conception du marché au cours des années à venir. La SIERE définira aussi des délais cibles pour mener à bien les activités de conception et de mise en œuvre.

Arguments en faveur du renouvellement du marché

Le graphique ci-contre est tiré de la version provisoire du rapport intitulé *A Benefits Case Assessment of the Market Renewal Project* préparé par le Brattle Group à la demande de la SIERE. Il illustre les avantages et les coûts estimatifs associés au renouvellement du marché pour la période allant de 2021 à 2030 selon la valeur actuelle des avantages quantifiés se rapportant à trois sphères d'activité : énergie, exploitabilité et puissance. D'après les estimations établies par les auteurs du rapport présenté en mars 2017, les avantages du renouvellement du marché atteindront, à la valeur actuelle, environ 510 millions de dollars pour les réformes portant sur le marché de l'énergie, 580 millions pour celles portant sur l'exploitabilité et 2,53 milliards pour celles portant sur la mise aux enchères de puissance. Il y a lieu de croire que les avantages réels seront plus élevés parce que les auteurs de l'étude n'ont pas quantifié la valeur de nombreux avantages. En outre, les avantages seront supérieurs si les ressources contractuelles existantes s'adaptent aux prix du marché mieux que ne le prévoient les hypothèses posées aux fins de l'analyse. Comme le montre la figure, il faut déduire de ces avantages estimatifs 200 millions pour les coûts de mise en œuvre estimatifs assumés par la SIERE.

Valeur actuelle des avantages et coûts

En millions de dollars de 2021

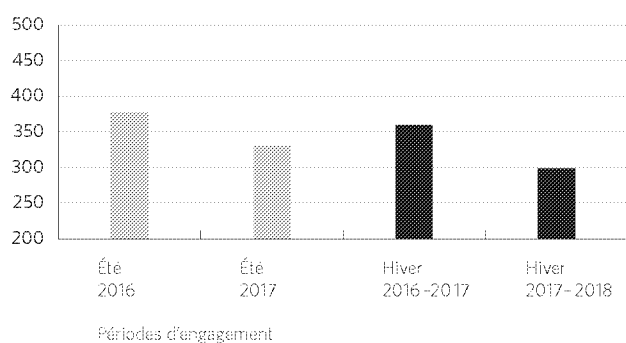


Sphères d'activité	Objectif premier	Initiatives
Énergie	Réduire les coûts et améliorer l'efficacité au chapitre de l'engagement d'énergie pour répondre à la demande provinciale	• Mode de fonctionnement à un seul algorithme • Marché du jour d'avant • Amélioration de l'engagement d'équipements de production en temps réel
Exploitabilité	Accroître la flexibilité pour intégrer des ressources à production variable de façon fiable et rentable	• Intervalle plus fréquent pour les transactions faisant appel aux interconnexions • Exploration d'autres possibilités
Puissance	Réduire le coût d'approvisionnement en ressources pour répondre à la demande à long terme	• Échange de puissance • Mises aux enchères supplémentaires

Mise aux enchères de puissance pour la gestion de la demande

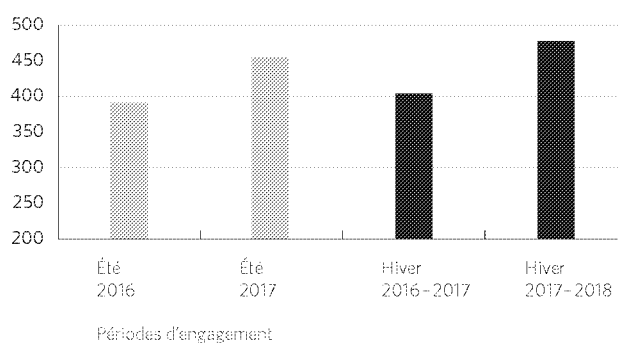
La SIERE explore depuis plusieurs années les types de mécanismes flexibles et bien adaptés qu'elle pourrait mettre en place en complément de la structure du marché actuelle. Sa mise aux enchères annuelle pour la gestion de la demande, qui s'inscrit dans le cadre de ces efforts continus, a aidé à accroître les capacités de l'Ontario en matière de gestion de la demande et à passer sans heurts à une plateforme fondée sur le marché offrant un meilleur rapport coût-efficacité pour cette ressource. La gestion de la demande a été introduite dans le marché dans les cas où on peut en tirer parti, à l'instar d'autres ressources, pour répondre aux besoins provinciaux. Elle permet parfois d'éviter la construction coûteuse d'installations de production grâce à une diminution de la consommation d'électricité aux heures de pointe, généralement pendant les journées chaudes d'été. La première mise aux enchères de puissance pour la gestion de la demande, tenue en décembre 2015, a permis de dégager 391,5 MW pour l'été 2016 et 403,7 MW pour l'hiver 2016-2017.

Mises aux enchères de puissance pour la gestion de la demande – prix proposés par les soumissionnaires retenus
Prix (\$/MW/jour)



La deuxième mise aux enchères annuelle pour la gestion de la demande, dont les résultats ont été annoncés en décembre 2016, a attiré davantage de participants que la première. En outre, on a observé une baisse de prix de 12 à 17 % par rapport à 2015. Par ailleurs, la puissance dégagée a atteint 455,2 MW pour l'été, en hausse de 16 % par rapport à l'année précédente, et 477,5 MW pour l'hiver, en hausse de 18 %. La prochaine mise aux enchères de puissance pour la gestion de la demande, prévue en décembre 2017, portera sur la période allant de mai 2018 à avril 2019. Les fournisseurs retenus participeront au marché de l'électricité, à l'instar des producteurs, et ils aideront à compter sur la puissance voulue pour répondre aux besoins énergétiques de la province aux heures de pointe. La SIERE mettra à profit les leçons tirées de la mise aux enchères de puissance pour la gestion de la demande afin de concevoir des mises aux enchères de puissance supplémentaires pour l'ensemble des ressources.

Mises aux enchères de puissance pour la gestion de la demande – puissance offerte par les soumissionnaires retenus
MW



Plans de mobilisation pour 2017

Le programme de renouvellement du marché a une grande portée. Il déterminera la façon dont la SIERE engagera de l'énergie, fera l'achat de puissance et répondra aux besoins en matière d'exploitabilité dans la province. La SIERE reconnaît que les changements proposés auront une incidence sur les participants au marché et les contreparties aux contrats. Elle travaillera en collaboration avec eux pour comprendre et atténuer les répercussions au besoin. Par ailleurs, ce programme ne repose pas sur un mécanisme de mobilisation des intervenants traditionnel, car il comporte divers volets et nécessitera une mobilisation dans des sphères d'activité variées :

- éducation pour le secteur dans son ensemble;
- discussions stratégiques mettant l'accent sur la politique et les enjeux clés;
- discussions portant sur la conception afin de déterminer, avec les intervenants, l'approche optimale pour l'Ontario;
- dialogues sur les aspects techniques avec les spécialistes;
- élaboration des règles du marché et des guides connexes.

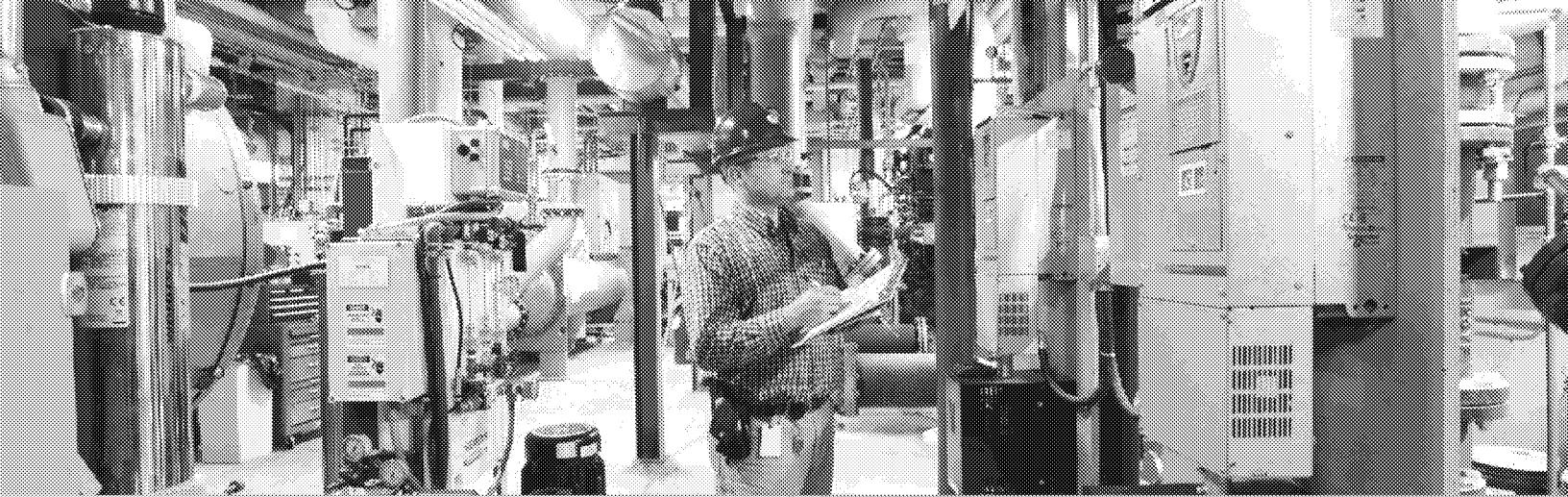
Le programme de renouvellement du marché exigera aussi un engagement soutenu des intervenants pendant plusieurs années.

Pour mener à bien cette démarche, la SIERE misera sur les tribunes de mobilisation des intervenants, existantes et nouvelles, afin de connaître le point de vue des intervenants traditionnellement actifs dans le secteur et de l'ensemble des intervenants en général. Par exemple, elle :

- utilisera les tribunes d'intervenants existantes, notamment son Comité consultatif des intervenants et son Groupe technique;
- créera une table ronde du président et chef de la direction, réunissant des membres du personnel de direction, pour assurer une prise de conscience et des discussions sur les enjeux importants associés au programme;
- mobilisera en grand nombre un large éventail d'intervenants, à mesure que le programme progressera, pour s'assurer qu'ils sont bien informés et en mesure de contribuer à la prise de décisions.

La SIERE a créé le Groupe de travail sur le renouvellement du marché afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives en la matière grâce au savoir-faire et aux conseils de ses membres.

La transparence sera un élément clé du processus de mobilisation des intervenants. Tous les documents qui ont été présentés et fournis au Groupe de travail sur le renouvellement du marché sont affichés dans la section du site Web de la SIERE consacrée au renouvellement du marché. La SIERE encourage toutes les parties intéressées, ou leurs représentants, à participer à cette démarche de mobilisation.



Favoriser l'instauration d'un marché plus efficace et durable : Économie d'énergie et efficacité énergétique

En Ontario, l'économie d'énergie a beaucoup évolué et sa contribution continuera de prendre de l'ampleur à mesure que le réseau provincial devient plus dynamique et interconnecté.

Aujourd'hui, l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique jouent un rôle de plus en plus important dans le paysage énergétique, tant au niveau du réseau pour répondre aux besoins en électricité qu'en qualité d'outil efficace pour aider les consommateurs, gros ou petits, à réduire leurs propres coûts énergétiques. Qu'il s'agisse d'optimiser les produits éconergétiques ou d'appuyer la formation des gestionnaires de l'énergie certifiés, les programmes d'économie d'énergie aident les clients résidentiels et commerciaux ontariens à mieux comprendre les options à haut rendement énergétique qui s'offrent à eux. Par ailleurs, ces programmes aident à améliorer la qualité et l'efficacité énergétique des habitations ainsi que l'exploitation des entreprises au jour le jour et ils permettent de créer un réseau plus fiable et durable pour les futures générations.

En 2016, la SIERE a continué de jouer son rôle dans la progression d'une culture de l'économie d'énergie en Ontario en collaboration avec les sociétés de distribution locale (SDL) et les autres intervenants pour offrir aux clients utilisateurs des solutions éconergétiques. Au cours de l'année écoulée, on a observé des progrès constants sur le front des objectifs du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*. Ce plan d'action provincial d'une durée de six ans (de 2015 à 2020) vise à donner aux SDL une plus grande

marge de manœuvre pour leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des programmes d'économie d'énergie répondant aux besoins de la collectivité locale, renforçant la collaboration régionale et bénéficiant à la fois aux clients et au réseau provincial.

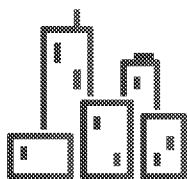
Les plans d'économie d'énergie et de gestion de la demande approuvés maintenant en place pour toutes les SDL de la province représentent collectivement la cible de 7 térawattheures (TWh) prévue par le cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*. On prévoit des économies d'énergie supplémentaires de 1,7 TWh grâce au Programme d'accélération pour le secteur industriel, qui a pour objet d'aider les clients branchés au réseau de transport à économiser l'énergie. Parallèlement, la SIERE continue de déployer des efforts pour assurer une mise en œuvre rentable des programmes en ayant recours à des tiers pour évaluer, mesurer et vérifier rigoureusement leurs résultats, qui sont affichés sur son site Web.

À la suite de l'entrée en vigueur du *Plan d'action contre le changement climatique* de l'Ontario, la SIERE et la province explorent la possibilité de faire fond sur la série de programmes d'économie d'énergie existante pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action et la réalisation des objectifs de faible bilan carbone qu'il prévoit et assurer la coordination à cette fin.

L'économie d'énergie à long terme

Investissements dans l'économie d'énergie

L'Ontario est un chef de file reconnu pour sa détermination à assurer l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique, qui constituent la ressource la plus propre et la plus rentable à notre disposition. Pour chaque dollar que la province a investi dans les programmes d'efficacité énergétique, les Ontariens ont économisé deux dollars en coûts d'électricité.



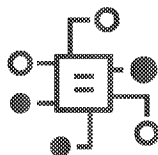
Collectivités

Les investissements dans l'économie d'énergie sont affectés à l'infrastructure existante appartenant aux consommateurs d'électricité en Ontario.



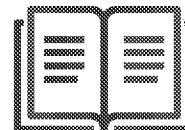
Habitations

L'Ontario est un chef de file de l'élaboration de normes d'efficacité énergétique et du soutien aux initiatives dans le domaine de l'énergie.



Innovation

Le Fonds pour les économies d'énergie de la SIERE appuie des initiatives d'économie d'énergie nouvelles et novatrices.



Connaissances

Les initiatives de formation aident à stimuler la participation aux programmes d'efficacité énergétique.

Progrès en matière d'économie d'énergie

L'économie d'énergie et l'efficacité énergétique constituent la première ressource envisagée dans la planification du réseau d'électricité ontarien. La SIERE, les sociétés de distribution locale et les autres partenaires mettent en œuvre partout dans la province des programmes permettant de réaliser des économies mesurables et vérifiables en vue d'atteindre les cibles d'économie d'énergie ontariennes. Les progrès accomplis depuis 2006 sont impressionnants.

2006-2010

Incitatifs offerts aux consommateurs pour réduire leur consommation d'énergie



Coût de mise en œuvre des programmes : moins de 4¢/kWh



Économies d'énergie réalisées en 2015-2016 équivalentes à l'électricité permettant d'alimenter 213 634 habitations par an

2011-2015

Efforts coordonnés à l'échelle de la province pour économiser l'énergie



Approche du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* pour assurer la fiabilité



Nombre de coupons remboursés à l'échelle de la province : 9,5 millions

Économies d'énergie prévues : 13 TWh sur 10 ans

Cibles d'économie d'énergie pour 2020

Cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*

7 TWh

Programme d'accélération pour le secteur industriel :

1,7 TWh

Cadre Priorité à la conservation de l'énergie : en chiffres

À la grandeur de la province, les consommateurs de toutes tailles continuent de tirer parti de toute la gamme d'outils, de ressources et d'incitatifs bien adaptés visant à aider les clients résidentiels et commerciaux ontariens à économiser l'énergie grâce aux programmes **Économisez l'énergie** mis en œuvre en collaboration avec les SDL. Mentionnons notamment les incitatifs à l'amélioration de l'éclairage, à l'achat de produits éconergétiques et au remplacement d'équipement peu efficace. Les entreprises, grandes et petites, continuent d'avoir accès à une aide financière pour améliorer l'efficacité de leur production, moderniser leur équipement et former leur personnel en gestion de l'énergie. Elles peuvent ainsi accroître leur productivité et réduire leurs coûts d'exploitation tout en améliorant le milieu de travail.

Résultats obtenus au cours des deux premier années du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* :

Clients résidentiels

Économies d'énergie de

451 GWh*

Achat de

17,8 millions

de produits éconergétiques

Construction de

4 100

maisons éconergétiques grâce au le programme Nouvelle construction résidentielle

Installation de

224 000

systèmes grâce à l'Incitatif chauffage et climatisation

Clients commerciaux

Économies d'énergie de

1 463 GWh*

Réalisation de

450

projets grâce au Programme de gestionnaires de l'énergie

Réalisation de

20 600

projets dans le cadre du programme Éclairage petites entreprises

Réalisation de

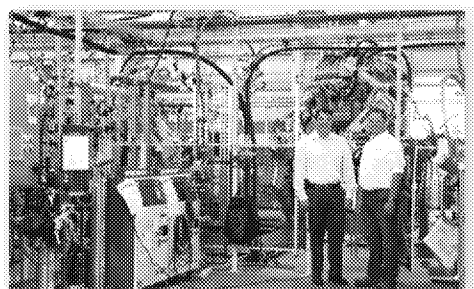
19 700

projets grâce au programme Mise à niveau

* Les économies d'énergie réalisées se poursuivent jusqu'en 2020.

D'après les résultats préliminaires non vérifiés, en 2015-2016, les SDL ont atteint collectivement 27 % de la cible provinciale prévue par le cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*, soit 1,92 TWh sur 7 TWh. L'énergie économisée représente assez d'électricité pour alimenter une ville de la taille de Guelph pendant un an. De plus, toujours en 2015-2016, le Programme d'accélération pour le secteur industriel a permis d'économiser 0,20 TWh, soit 12 % de la cible de 1,7 TWh établie pour 2020. Les économies d'énergie augmenteront, car les projets supplémentaires faisant actuellement l'objet de contrats devraient être mis en œuvre au cours de la période à venir.

L'efficacité énergétique en action



Valiant TMS, entreprise de Windsor qui conçoit et fabrique des systèmes de soudage, d'assemblage et de manutention pour les industries de l'automobile et de l'aérospatiale, a modernisé son système d'éclairage, ses compresseurs et ses systèmes de chauffage et de climatisation. Ces améliorations lui permettent d'économiser 4 millions de kilowattheures par an, ce qui représente 25 % de sa consommation énergétique annuelle.

Le **Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay**, hôpital de soins de courte durée de 375 lits, centre d'urgence et installation de recherche, a diminué sa consommation d'électricité de 22 % grâce aux incitatifs **Économisez l'énergie**. Ces améliorations du rendement énergétique se traduisent par des économies de 660 000 \$ par an, que l'établissement peut réinvestir dans les services aux patients et aux familles.

Pour en savoir plus sur ces projets et prendre connaissance d'autres témoignages et études de cas, allez à economisezlenergie.ca.

Examen à mi-parcours du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*

À la fin de 2016, la SIERE a lancé un processus de mobilisation du public pour demander le point de vue des intervenants afin d'orienter de l'examen à mi-parcours du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*, qui va de 2015 à 2020, et du Programme d'accélération pour le secteur industriel. Cet examen mettra l'accent sur une série d'enjeux clés, notamment la répartition des budgets et des cibles entre les SDL, les leçons apprises concernant les modèles de financement des SDL, les besoins des clients et leur niveau de satisfaction, l'intégration de l'économie d'énergie dans la planification régionale ainsi que l'harmonisation avec le *Plan d'action contre le changement climatique* de l'Ontario.

Cet examen à mi-parcours portera notamment sur les possibilités pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie d'ici 2020 et au-delà. Il prendra en compte le recours à de nouveaux programmes novateurs qui n'existaient pas avant la publication du cadre et qui ont été élaborés en tant que programmes pilotes financés par la SIERE.

L'information fournie par les intervenants et les collectivités dans le cadre des séances de mobilisation du public sera un élément clé avant et durant l'examen. Grâce à une mobilisation globale et ouverte respectant les principes de mobilisation qu'elle a adoptés, la SIERE s'assurera que les SDL, les clients, les partenaires intermédiaires et les autres parties intéressées auront tous de véritables possibilités d'exprimer leur opinion sur les points forts du cadre et les difficultés qu'il présente.

Un groupe consultatif pour l'examen à mi-parcours a été mis sur pied pour étudier les enjeux plus en détail. Ce groupe est composé de représentants des intervenants de divers horizons.

Pour les besoins de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique, il est essentiel de maintenir notre détermination à réaliser des économies d'énergie durables à long terme. L'examen à mi-parcours constituera un jalon important pour définir la prochaine phase de l'économie d'énergie dans la province. Au début de 2018, la SIERE présentera le rapport final au ministre de l'Énergie et l'affichera sur son site Web. Pour en savoir plus sur l'initiative de mobilisation des intervenants, consultez la page du site Web de la

SIERE consacrée à l'examen à mi-parcours du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* ou envoyez un courriel à engagement@ieso.ca.

Stimuler l'innovation en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de gestion de la demande

En plus des programmes d'efficacité énergétique mis en œuvre par l'intermédiaire des SDL, la SIERE est déterminée à encourager les nouvelles solutions et technologies novatrices qui aideront l'Ontario à atteindre ses cibles d'économie d'énergie.

Le Fonds pour les économies d'énergie de la SIERE aide à transformer le marché en appuyant des programmes pilotes d'économie d'énergie novateurs et en permettant la commercialisation de nouveaux processus, technologies et politiques révolutionnaires. En 2016, ce fonds a consacré 9,5 millions de dollars à cinq initiatives. À titre d'exemple, citons les projets suivants :

- étude du potentiel réalisable menée par les SDL pour le territoire qu'elles desservent;
- amélioration du logiciel d'efficacité énergétique RETScreen, de CANMETÉnergie, qui permet d'analyser la faisabilité et le rendement énergétique des projets;
- appui d'une étude portant sur la modification de la température des congélateurs commerciaux dans une optique d'économie d'énergie;
- mise en œuvre d'un projet pilote de dispositif de recharge intelligent pour véhicules électriques destiné aux lieux de travail.

Le Fonds d'innovation pour les SDL aide les compagnies d'électricité à explorer les nouvelles technologies qui peuvent faciliter la création d'un réseau moderne et efficace. Il appuie la conception de programmes et les essais portant sur de nouvelles initiatives, si bien que les SDL peuvent soumettre à des « tests de marché » les mécanismes d'exécution et le potentiel d'économie des nouveaux programmes novateurs offerts avant de les intégrer à leur plan et à leur budget d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Les SDL évaluent également ces programmes pilotes en vue d'en faire éventuellement des programmes locaux, régionaux ou provinciaux. Les résultats de ces programmes sont communiqués aux autres SDL et au public afin que les SDL puissent collaborer et en tirer des leçons pour leurs propres projets.

Étude sur le potentiel réalisable

En juin 2016, la SIERE a mené une étude sur le potentiel réalisable pour évaluer les économies d'électricité possibles en Ontario.

L'étude, qui a bénéficié des commentaires formulés par un groupe de travail réunissant les représentants de 12 SDL et des observateurs experts issus de l'industrie, portait sur le potentiel des programmes d'efficacité énergétique et des projets de production « derrière le compteur ». Elle révèle que, selon les hypothèses actuelles, les SDL pourraient économiser environ 7,4 TWh d'ici 2020. Dans une perspective à long terme, l'étude montre aussi que les clients branchés aux réseaux de transport et de distribution pourraient économiser environ 19,5 TWh d'ici 2035 en supposant que les coûts d'administration et les incitatifs demeurent stables. L'étude sur le potentiel réalisable sera utile pour orienter l'examen à mi-parcours du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* (voir ci-dessus) ainsi que l'élaboration des programmes et la planification énergétique régionale et à long terme.



Mobiliser les intervenants, les collectivités et les consommateurs

L'adaptation au changement dans un secteur en évolution rapide est devenue une composante constante du travail de la SIERE. À mesure que le réseau d'électricité ontarien deviendra plus interconnecté et qu'il s'inscrira dans une perspective régionale, les formes de mobilisation traditionnelles utilisées par la SIERE continueront de prendre de l'ampleur, alors qu'un nombre accru de sociétés de production, de clients, de peuples autochtones et de collectivités participeront plus activement au secteur.

Dans ce contexte en évolution, la capacité de la SIERE à atteindre ses objectifs reposera sur les précieux commentaires qu'elle recueillera.

Les principes de la SIERE en matière de mobilisation fournissent un cadre efficace pour s'assurer que les intervenants et les collectivités ont la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les questions qui les touchent. L'information ainsi recueillie a été prise en compte dans l'élaboration des principes. De fait, la SIERE et le public en sont venus à s'en remettre à ces principes pour orienter les possibilités de communication d'information ouvertes, transparentes et efficaces. Les principes de la SIERE en matière de mobilisation établissent également une assise pour ses interactions avec les collectivités autochtones.

La SIERE continuera de proposer des mécanismes et processus de mobilisation à grande échelle pour s'assurer que ses initiatives sont orientées par une action collective. Cette approche, qui consiste à demander le point de vue des collectivités, des clients et des intervenants et à en tenir compte afin de prendre des décisions éclairées, a été réitérée dans le *Plan stratégique 2016-2020 de la SIERE*. Elle figure désormais parmi les objectifs stratégiques de l'organisation.

Par ailleurs, pour être efficace et pertinente, toute mobilisation doit faire l'objet d'un processus d'amélioration et d'évaluation continues. La SIERE continuera de discuter avec les intervenants et les membres de la collectivité ou de mener des sondages auprès d'eux. Elle pourra ainsi connaître leur niveau de satisfaction à l'égard du processus de mobilisation et savoir si elle a dûment pris en compte leur point de vue dans sa prise de décisions.

Le Comité consultatif des intervenants (CCI) joue un rôle important dans la formulation de commentaires à la SIERE et de lui donner une rétroaction concernant les décisions ou les changements proposés qui toucheraient toutes les collectivités ou tous les intervenants. Grâce aux commentaires du CCI, la SIERE prend en compte les priorités des intervenants dans l'élaboration de ses documents de planification intégrée, entre autres son dernier plan d'affaires. Elle a établi des indicateurs de rendement organisationnels pour ses principales initiatives à l'échelle de l'organisation. Ces indicateurs visent à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de son mandat de base et de ses objectifs stratégiques. Il s'agit de cibles précises, mesurables, réalisables et pertinentes assorties d'échéances définies. Pour établir ces indicateurs axés à la fois sur les résultats et sur les activités externes, la SIERE a tenu compte des commentaires formulés par le CCI.

Dans l'avenir, la SIERE continuera de peaufiner ses processus et procédures de mobilisation ainsi que leur application pour répondre aux besoins de sa base d'intervenants et de collectivités qui ne cesse d'augmenter.

Mobilisation des collectivités et des consommateurs d'électricité

Les développements technologiques continuent de modifier le paysage du réseau de production-transport traditionnel. Ils renforcent le rôle du consommateur dans le réseau élargi et offrent toute une gamme de possibilités pour répondre aux besoins énergétiques. De plus en plus, les clients s'impliquent et participent à la gestion de leur consommation énergétique par divers moyens :

- technologies de maison intelligente et applications logicielles novatrices;
- microréseaux communautaires;
- ressources énergétiques décentralisées;
- véhicules électriques;
- dispositifs de stockage;
- thermopompes;
- ressources axées sur la gestion de la demande résidentielle;
- audits énergétiques et mises à niveau.

Parallèlement, les collectivités concentrent davantage leurs efforts sur les mesures à prendre pour répondre à leurs propres besoins énergétiques en élaborant un plan énergétique communautaire. Dans le cadre de cette démarche, les municipalités et les collectivités autochtones collaborent avec leur compagnie d'électricité locale, les membres de la collectivité et les principaux intervenants pour définir une vision en matière d'énergie et élaborer des plans pour la concrétiser.

Par conséquent, les consommateurs et les collectivités jouent un rôle de plus en plus actif en ce qui a trait aux moyens pris pour répondre à leurs besoins énergétiques et ils explorent les ressources locales susceptibles d'aider à répondre aussi aux besoins régionaux en matière de fiabilité. Il pourrait s'agir d'options d'approvisionnement ne reposant pas sur l'infrastructure, par exemple l'économie d'énergie et les ressources énergétiques décentralisées, ou d'autres solutions novatrices. Pour appuyer les progrès sur ce front, la SIERE continuera d'intensifier ses efforts de sensibilisation afin d'élargir sa vision de la mobilisation des collectivités.

Détermination des besoins énergétiques régionaux

Toutes ces activités contribuent à la planification régionale en matière d'électricité dans toute la province. Les plans régionaux ainsi conçus visent à assurer un approvisionnement en électricité fiable pour les 20 prochaines années. Ils donnent l'assurance que les plans visant à répondre aux besoins en puissance et en fiabilité à l'échelle locale prennent en compte les solutions axées sur la collectivité qui sont techniquement viables, économiques et conformes aux valeurs locales.

Les réunions avec les municipalités et les collectivités ainsi que la rétroaction reçue des 11 comités consultatifs locaux (CCL) de toute la province permettent de donner voix au chapitre aux groupes locaux et aident à définir les priorités locales dans l'élaboration des plans régionaux. Les membres des CCL représentent les municipalités, les Premières Nations, les Métis, les organismes de protection de l'environnement, le milieu des affaires, les organismes de promotion du développement durable et les collectivités. Ces comités sont un modèle efficace pour faire participer les collectivités au processus de planification régionale. Toutes leurs réunions sont ouvertes au public.

Des comités consultatifs locaux ont été mis sur pied à divers endroits dans le cadre du processus de planification régionale de la SIERE :

Greenstone-Marathon

Sous-région du nord-ouest de l'Ontario (collectivité)

Greenstone-Marathon

Sous-région du nord-ouest de l'Ontario (Première Nation)

Ouest de Thunder Bay

Sous-région du nord-ouest de l'Ontario (collectivité)

Ouest de Thunder Bay

Sous-région du nord-ouest de l'Ontario (Première Nation)

Thunder Bay

Sous-région du nord-ouest de l'Ontario

Parry Sound-Muskoka

Sous-région de la baie Georgienne Sud-Muskoka

Barrie-Innisfil

Sous-région de la baie Georgienne Sud-Muskoka

Région de York

Sous-région de la région du Grand Toronto Nord

Toronto

Région du Grand Toronto Est

Ottawa

Le premier cycle de cinq ans du processus de planification régionale a été mené à bien pour les 21 régions de planification de la province. Ainsi, leurs besoins ont été examinés et, lorsque c'était nécessaire, un plan régional d'intégration des ressources a été élaboré. Les 16 plans élaborés au cours de ce cycle sont affichés sur le site Web de la SIERE. Dans l'avenir, la SIERE continuera de collaborer avec toutes les collectivités pour aider à mieux répondre à leurs priorités en matière d'énergie et aux besoins du réseau et faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées dans les plans élaborés.

Mobilisation des Autochtones

Les collectivités autochtones sont des partenaires importants dans la préparation d'un avenir énergétique durable pour l'Ontario. Mentionnons notamment les sociétés de transport d'électricité dirigées par des Premières Nations qui s'efforcent d'électrifier les collectivités éloignées, les Autochtones qui donnent beaucoup d'information aux comités consultatifs locaux et les partenaires actionnaires dans des projets de production d'énergie renouvelable représentant plus de 1 000 MW.

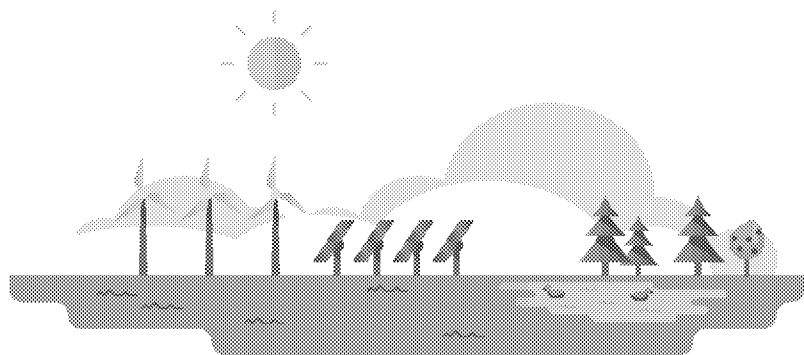
Pour faciliter le renforcement des capacités, la SIERE veille à ce que toutes les collectivités autochtones soient au courant des programmes de financement ainsi que des processus d'acquisition et de la planification à venir et qu'elles aient la possibilité d'exprimer leur point de vue et de donner une rétroaction. Elle s'assure aussi que toute l'information ainsi recueillie est prise en compte dans l'élaboration des programmes et des processus d'acquisition.

En 2016, la SIERE a continué de recevoir des conseils et une orientation sur l'élaboration de programmes et d'initiatives par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les initiatives énergétiques pour les Autochtones. Ce groupe est composé de membres des collectivités métisses et des Premières Nations qui résident un peu partout dans la province et qui sont actifs dans l'industrie ontarienne de l'électricité. Des représentants de la SIERE ont aussi pris la parole lors de 13 conférences ou assemblées communautaires autochtones, participé à 13 autres conférences et assemblées et rencontré des membres des collectivités autochtones à plus de 70 occasions.

Également en 2016, la SIERE a aidé le ministère de l'Énergie à mobiliser les collectivités autochtones de toute la province afin qu'elles expriment leur opinion sur le prochain *Plan énergétique à long terme* (PELT). Elle a notamment organisé à l'échelle régionale une série de séances personnalisées avec les Autochtones. Ces séances, faisant appel à un document de discussion, s'inscrivaient dans le dialogue continu avec les collectivités autochtones sur des sujets variés, depuis l'élaboration de la politique énergétique jusqu'à l'exécution des programmes.

Les ententes de renforcement des capacités d'une durée de deux ans conclues respectivement avec les Chefs de l'Ontario et la Métis Nation of Ontario pour le financement d'un poste d'analyste de l'énergie ont pris fin en 2016. Ces deux ententes ont été renouvelées pour deux années supplémentaires parce que les organisations avaient fait valoir les avantages en découlant et la nécessité de compter sur une ressource spécialisée chargée des questions énergétiques.

Tout au long de 2016, la SIERE a poursuivi ses efforts pour réduire la dépendance au diesel dans toutes les collectivités éloignées. Elle a notamment continué d'appuyer la mise en œuvre du *Plan de branchement des collectivités en régions éloignées*. Ce plan est à l'origine d'un décret, publié en 2016 par le gouvernement provincial, confirmant la nécessité d'électrifier les 21 collectivités éloignées en question. La SIERE a continué d'appuyer le projet en cours visant à électrifier 16 d'entre elles en vertu de divers processus réglementaires et



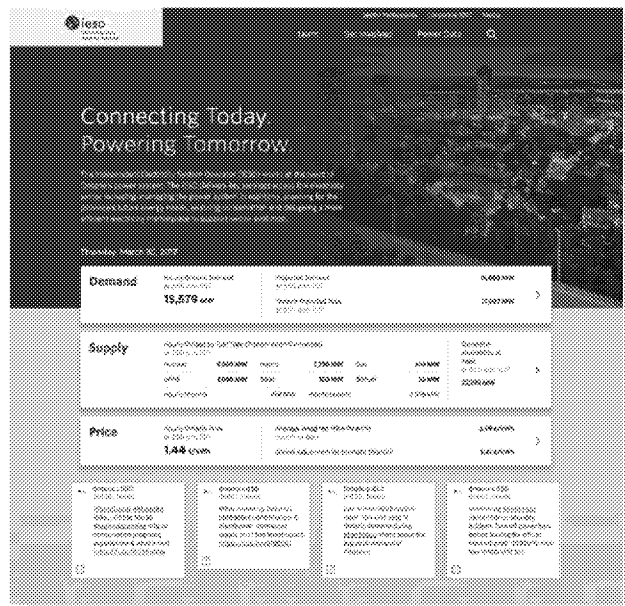
évaluations. En outre, elle a poursuivi ses efforts pour renforcer la capacité des collectivités qui se préparent en vue de leur électrification et a appuyé les discussions avec le gouvernement fédéral concernant le financement des projets.

La SIERE a également mis sur pied un groupe de travail sur l'énergie avec les collectivités des Premières Nations Matawa, au sein duquel siègent les représentants des cinq collectivités éloignées restantes qu'il serait rentable de brancher au réseau de production-transport. De plus, elle a lancé en 2016 le Programme de partenariats énergétiques, qui aidera à électrifier les collectivités éloignées et à réduire la dépendance au diesel dans les quatre collectivités éloignées qu'il ne serait pas rentable de brancher au réseau à l'heure actuelle.

En 2017 et par la suite, la SIERE continuera de mobiliser les collectivités métisses et des Premières Nations grâce à des rencontres individuelles, à des réunions en personne, à des plans de mobilisation personnalisés, à des groupes de travail, à des initiatives de renforcement des capacités et aux médias sociaux et en participant à diverses activités autochtones. Une mobilisation personnalisée permettra de s'assurer que les collectivités ont voix au chapitre en ce qui a trait aux questions pertinentes touchant l'électricité, notamment la planification régionale, les nouveaux mécanismes du marché, les processus d'acquisition, le financement et les initiatives d'économie d'énergie. En outre, la SIERE veillera à ce que l'opinion exprimée par les collectivités soit prise en compte dans l'élaboration des programmes et que tout obstacle mis en évidence soit éliminé.

Diversification des outils de mobilisation

En 2017, la SIERE lancera des initiatives faisant appel à des moyens nouveaux et variés pour mobiliser les Ontariens.



Nouveau site Web de la SIERE

La SIERE a récemment remanié son site Web pour mieux refléter tous les volets de son mandat qui s'élargit. Avec plus d'un million d'interactions chaque année, le site continuera d'afficher des données sectorielles à jour, fiables et essentielles à l'intention des participants au marché, des intervenants, des collectivités et des membres du public.

Davantage accessible et dynamique, le nouveau site Web de la SIERE permet une navigation plus intuitive. Grâce à une conception et à une élaboration du contenu reposant sur une approche mieux centrée sur la clientèle, ce site Web permettra aussi aux clients de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie, d'explorer le nouveau contenu et de mieux comprendre les rouages du secteur ontarien de l'électricité. Le remaniement du site est le fruit d'un projet concerté qui a pris en compte les commentaires d'utilisateurs externes et de représentants de tous les groupes de la SIERE fournissant des services pour s'assurer qu'il répond à un large éventail de besoins.

L'Énergie en spectacle au Centre des sciences de l'Ontario

La SIERE et le Centre des sciences de l'Ontario ont établi un partenariat de cinq ans pour aider tous les Ontariens à acquérir des connaissances et à comprendre les notions dans le domaine de l'énergie. En vertu de cette entente, la SIERE est le principal commanditaire de **L'Énergie en spectacle** et elle appuie les deux programmes scolaires du Centre portant sur l'énergie.

L'Énergie en spectacle est une présentation de 30 minutes, adaptée aux familles, qui fait fond sur l'emblématique démonstration d'électricité du Centre des sciences pour explorer les principes et les concepts de l'énergie. En participant à des enquêtes et à des expériences interactives et animées et en travaillant en équipe, les participants de tout âge se familiarisent avec les différentes sources d'énergie, renouvelable ou non, et sont incités à réfléchir à la façon dont ils consomment l'électricité au quotidien.

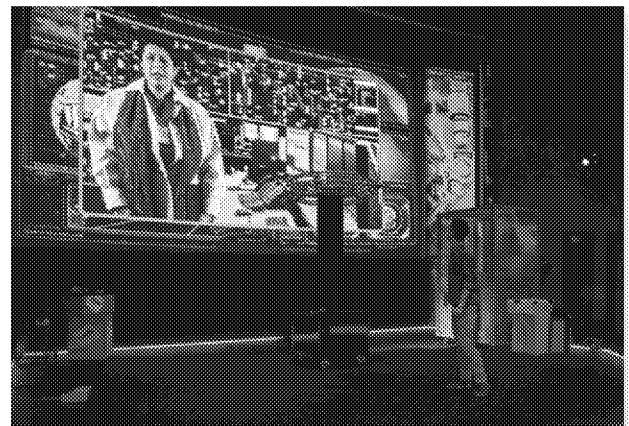
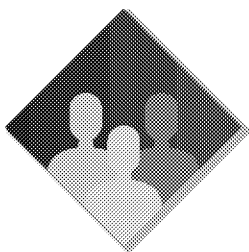


Photo : Centre des sciences de l'Ontario.



Sommet provincial et forums régionaux

En 2017, la SIERE tiendra à l'intention des intervenants un sommet à Toronto et quatre forums régionaux un peu partout dans la province. Ces activités, où les participants exploreront la future orientation du secteur de l'électricité, mobiliseront les collectivités dans les dossiers locaux ayant le plus d'importance à leurs yeux. On trouvera plus d'information sur ces activités dans la section du site Web de la SIERE (ieso.ca) consacrée aux initiatives de mobilisation.



Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est une société à but non lucratif qui a été créée en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Son équipe de direction est chargée de mettre en œuvre l'orientation stratégique et les initiatives de l'organisation.

La SIERE est régie par un conseil d'administration indépendant qui surveille ses activités. Le Comité consultatif des intervenants est une tribune où des représentants des intervenants désignés à cette fin formulent des avis et des recommandations à l'équipe de direction et au conseil d'administration de la SIERE. Le Groupe technique propose et examine des modifications aux règles du marché et, à la demande du conseil d'administration, lui donne des avis sur des questions techniques se rapportant au fonctionnement des marchés administrés par la SIERE.

En date du 31 décembre 2016

Équipe de direction

Bruce Campbell
Président et chef de la direction

JoAnne Butler
Vice-présidente –
Développement des marchés et
des ressources

Leonard Kula
Vice-président – Opérations liées
aux marchés et aux réseaux et
directeur de l'exploitation

Michael Lyle
Vice-président – Planification,
droit, relations avec les Autoch-
tones et affaires réglementaires

Kimberly Marshall
Vice-présidente – Services
intégrés et directrice des finances

Doug Thomas
Vice-président – Services de
l'information et des technologies
et directeur de l'information

Terry Young
Vice-président – Économies
d'énergie et relations de
l'entreprise

Conseil d'administration

Tim O'Neill
Président du conseil
d'administration
*À la retraite de BMO Groupe
financier, où il a été vice-président
à la direction et économiste en
chef; président, O'Neill Strategic
Economics*

Bruce Campbell
Président et chef de la direction –
Société indépendante d'exploita-
tion du réseau d'électricité

Cynthia Chaplin
Administratrice
*Ancienne vice-présidente,
Commission de l'énergie de l'Ontario*

Murray Elston
Administrateur
*Ancien président, Comité ontarien
du secteur de la distribution; ancien
président, Association nucléaire
canadienne; ancien ministre de la
Santé de l'Ontario*

Susanna Han

Administratrice

Directrice financière, Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord, section locale 183

Ronald L. Jamieson

Administrateur et président du Comité d'audit

À la retraite de BMO Groupe financier, où il a été vice-président directeur – Services bancaires aux Autochtones; administrateur, Société de gestion des déchets nucléaires et Denendeh Investments Inc.; membre de l'Ordre du Canada; membre de l'Ordre de l'Ontario

Margaret Kelch

Administratrice et présidente du Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Administratrice, DST Engineering Group et présidente du Comité des ressources humaines et de la gouvernance; ancienne administratrice, Conservation de la nature Canada, et présidente du Comité de conservation; ancienne administratrice, Office de la sécurité des installations électriques, et ancienne présidente des comités de la réglementation ainsi que des ressources humaines et de la gouvernance; ancienne administratrice, Guelph Hydro; membre de divers autres conseils d'administration

Bruce Lourie

Administrateur

Président, Fondation Richard Ivey; administrateur, Canadians for Clean Prosperity, Clean Economy Fund, Fondations philanthropiques Canada et membre du Comité consultatif de la Commission de l'écofiscalité du Canada

William Museler

Administrateur

Ancien président et chef de la direction, New York Independent System Operator

Deborah S. Whale

Administratrice

Vice-présidente, Clovermead Farms Inc.; ancienne vice-présidente, Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario; vice-présidente, Grand River Raceway; membre du Comité des enjeux nouveaux et cruciaux, Livestock Research and Innovation Corporation

Carole Workman

Administratrice

Ancienne présidente du conseil d'administration, Hôpital d'Ottawa; administratrice, Allstate du Canada,

compagnie d'assurance; ancienne administratrice, Hydro Ottawa; membre de plusieurs autres conseils d'administration

Comité consultatif des intervenants

Brian Bentz (Président)

Président et chef de la direction, PowerStream

Représentant des sociétés de distribution et de transport

Steve Baker

Président, Union Gas Limited

Représentant des entreprises ou services connexes

John Beaucage

Directeur non associé, Counsel Public Affairs Inc.

Représentant des collectivités ontariennes

Darlene Bradley

Directrice – Services techniques, Hydro One Networks Inc.

Représentante des sociétés de distribution et de transport

Jack Burkom

Premier vice-président – Développement commercial, Brookfield Energy Marketing Inc.

Représentant des entreprises ou services connexes

David Butters

Président et chef de la direction, Association of Power Producers of Ontario

Représentant des sociétés de production

Jared Donald

Président, Synergist Energy

Représentant des sociétés de production

Julie Girvan

Consultante, Conseil des consommateurs du Canada

Représentant des consommateurs d'électricité

Valerie Helbronner

Associée, Torys S.E.N.C.R.L. – Infrastructure et Énergie

Représentant des sociétés de production

Geoff Lupton

Directeur – Énergie, parc de véhicules et circulation, Ville de Hamilton

Représentant des collectivités ontariennes

Rob Mace

Président et chef de la direction, Thunder Bay Hydro Electricity Distribution Inc.

Représentant des sociétés de distribution et de transport

Mark Passi

Gestionnaire – Énergie, Glencore

Représentant des consommateurs d'électricité

Mark Schembri

Vice-président – Système des supermarchés et entretien des magasins, Propriétés Loblaw limitée

Représentant des consommateurs d'électricité

James Scongack

Vice-président – Affaires générales, Bruce Power

Représentant des sociétés de production

Ersilia Serafini (Vice-présidente)

Présidente, Summerhill

Représentante des collectivités ontariennes

Paul Shervill

Vice-président – Initiatives stratégiques, Rodan Energy

Représentant des entreprises ou services connexes

Todd Wilcox

Directeur de l'exploitation, North Bay Hydro

Représentant des sociétés de distribution et de transport

Terry Young

Vice-président – Économies d'énergie et relations de l'entreprise, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Représentant de la SIERE

Groupe technique

Chuck Farmer (Président)

Directeur – Relations avec les

intervenants et affaires publiques, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Shelly Cunningham

Première vice-présidente – Services techniques, PowerStream Inc.

Représentante des sociétés de distribution

David Dent

Gestionnaire – Marchés stratégiques et de l'électricité, Union Gas Limited

Représentant du secteur du gaz naturel

Barbara Ellard

Directrice – Marchés, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Représentante de la SIERE

Paul Huebener

Directeur général, DIF Management

Représentant du secteur financier

Brian Kelly

Gestionnaire – Relations avec les Autochtones, région de l'Est, TransCanada Corporation

Représentant des sociétés de production

Robert Lake

Représentant des consommateurs d'électricité résidentiels

Martin Longlade

Représentant des consommateurs d'électricité industriels

Luis Marti

Directeur – Études de fiabilité, stratégie et conformité, Hydro One Networks

Représentant des sociétés de transport

Peter Rowles

Représentant des consommateurs d'électricité commerciaux

Bill Wilbur

Directeur – Planification de la production et des recettes, Ontario Power Generation

Représentant des sociétés de production

Julien Wu

Gestionnaire – Affaires réglementaires, Québec-Ontario, Brookfield Energy Marketing Inc.

Représentant des grossistes

Agent de liaison de la Commission de l'énergie de l'Ontario

David Brown

Conseiller principal en politiques – Marché de l'énergie de gros et réglementation, Commission de l'énergie de l'Ontario

Secrétariat du Groupe technique

John Rattray
Susan Harrison

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

1600-120, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905.403.6900

Numéro sans frais : 1.888.448.7777

Courriel : customer.relations@ieso.ca

 [@IESO_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [OntarioIESO](https://www.facebook.com/OntarioIESO)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca

RAPPORT ANNUEL 2016

États financiers

Table des matières

- 1 Rapport de la direction
- 2 Rapport des auditeurs indépendants
- 3 État de la situation financière
- 4 État des résultats et du surplus accumulé
- 5 État des gains et pertes de réévaluation
- 6 État de la variation de la dette nette
- 7 État des flux de trésorerie
- 8 Notes afférentes aux états financiers
- 25 Rémunération des cadres de direction
de la SIERE

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 22 mars 2017.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,



Bruce Campbell

Président et chef de la direction
Toronto, Canada
22 mars 2017



Kimberly Marshall

Vice-présidente, Services intégrés,
et directrice des finances
Toronto, Canada
22 mars 2017

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SIERE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 22 mars 2017
Waterloo, Canada

État de la situation financière

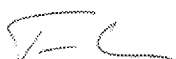
Au (en milliers de dollars canadiens)

31 décembre 2016

31 décembre 2015

	\$	(retraité - note 3) \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 005	14 715
Débiteurs	31 103	33 199
Actifs réglementés (note 3)	65 064	88 202
Placements à long terme (note 4)	40 355	37 318
Actifs des comptes du marché (note 3)	1 636 201	1 443 121
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	1 805 728	1 616 555
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	38 963	48 868
Intérêts courus sur la dette	315	315
Remises aux intervenants du marché (note 6)	12 551	9 595
Dette (note 7)	90 000	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 8)	34 620	36 062
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 8)	90 251	84 501
Passifs des comptes du marché (note 3)	1 636 201	1 443 121
TOTAL DES PASSIFS	1 902 901	1 712 462
DETTE NETTE	(97 173)	(95 907)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 9)	105 047	103 716
Charges payées d'avance	6 614	6 197
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	111 661	109 913
SURPLUS ACCUMULÉ		
Surplus accumulé de l'exploitation (note 6)	6 582	6 348
Gains de réévaluation cumulés	7 906	7 658
SURPLUS ACCUMULÉ	14 488	14 006

Au nom du conseil,



Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada



Carole Workman
Administratrice
Toronto, Canada

État des résultats et du surplus accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	(retraité - note3) \$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux	177 219	185 531	186 187
Autres produits (note 10)	1 000	2 531	5 377
Produits d'intérêts et revenu de placement	-	2 157	1 430
Produits tirés des principales activités	178 219	190 219	192 994
Rémunération et avantages sociaux	(106 361)	(105 570)	(104 994)
Services professionnels et services-conseils	(20 118)	(16 844)	(21 461)
Exploitation et administration	(33 502)	(34 336)	(35 005)
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(159 981)	(156 750)	(161 460)
Amortissement	(17 500)	(19 577)	(17 933)
Intérêts	(738)	(1 341)	(1 610)
Charges liées aux principales activités	(178 219)	(177 668)	(181 003)
Surplus annuel lié aux activités principales avant les remises	-	12 551	11 991
Remises aux intervenants du marché	-	(12 551)	(9 595)
Surplus annuel lié aux activités principales	-	-	2 396
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	4 341	3 889	6 021
Rémunération et avantages sociaux	(2 981)	(2 180)	(3 094)
Services professionnels et services-conseils	(1 515)	(770)	(1 351)
Exploitation et administration	(150)	(705)	(114)
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 646)	(3 655)	(4 559)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché	(305)	234	1 462
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	32 244	27 426	26 185
Rémunération et avantages sociaux	(3 567)	(2 661)	(2 607)
Services professionnels et services-conseils	(18 763)	(14 659)	(14 902)
Exploitation et administration	(2 364)	(5 705)	(4 200)
Charges d'exploitation liées aux compteurs intelligents	(24 694)	(23 025)	(21 709)
Amortissement	(4 491)	(3 861)	(3 524)
Intérêts	(3 059)	(540)	(952)
Charges liées aux compteurs intelligents	(32 244)	(27 426)	(26 185)
Surplus annuel lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	-	-	-
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(305)	234	3 858
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6 348	6 348	2 490
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	6 043	6 582	6 348

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	Réel	Réel
	\$	(retraité - note 3) \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	7 658	6 362
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	477	515
Placements de portefeuille (note 4)	286	1 372
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	(515)	(591)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	248	1 296
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	7 906	7 658

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel (retraité - note 3)
	\$	\$	\$
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(305)	234	3 858
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(30 706)	(24 769)	(25 624)
Amortissement des immobilisations corporelles	21 991	23 438	21 457
Variation des charges payées d'avance	-	(417)	(27)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(8 715)	(1 748)	(4 194)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	-	248	1 296
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(9 020)	(1 266)	960
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(95 907)	(95 907)	(96 867)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(104 927)	(97 173)	(95 907)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
		(retraité - note 3)
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation du surplus accumulé		
Surplus annuel	234	3 858
	234	3 858
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	23 438	21 457
Charge de retraite	11 610	11 970
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	8 127	6 901
	43 175	40 328
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créditeurs et charges à payer	(7 495)	(775)
Variation des débiteurs	2 096	(10 145)
Variation des remises aux intervenants du marché	2 956	9 595
Variation des actifs réglementés	23 138	23 942
Variation des charges payées d'avance	(417)	(27)
	20 278	22 590
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(13 052)	(12 851)
Paieement d'avantages sociaux futurs	(2 377)	(2 314)
	(15 429)	(15 165)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 258	51 611
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 769)	(25 624)
Variation des créditeurs et charges à payer	(2 410)	(1 569)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(27 179)	(27 193)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 751)	(1 967)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(2 751)	(1 967)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de titres d'emprunt	-	(39 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-	(39 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	18 328	(16 549)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	14 715	31 340
Pertes de change non réalisées pour la période	(38)	(76)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	33 005	14 715

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été établie en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. L'ancienne Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) ont été fusionnées selon les dispositions légales applicables et, depuis le 1^{er} janvier 2015, elles continuent leurs activités à titre de Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). La fusion a été effectuée en vertu du *Projet de loi 14, Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, qui a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. L'annexe 7 du projet de loi a modifié la *Loi de 1998 sur l'électricité* en fusionnant les deux anciennes sociétés et en prorogeant leurs activités en tant que Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. La disposition transitoire qui a trait aux questions générales prévoit notamment que l'ancienne SIERE et que l'OEO cessent d'exister en tant qu'entités distinctes de la SIERE fusionnée, que la totalité de leurs droits, biens et actifs passent à la SIERE fusionnée et que la totalité des dettes, obligations financières et engagements impayés dont ils étaient responsables deviennent la responsabilité de la SIERE. L'annexe 7 du *Projet de loi 14* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les objets de la SIERE, tel qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et dans le règlement intitulé « Ontario Regulation 288/14 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont attribués selon cette loi, les règlements, les directives, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords qui lui donnent le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- participer à l'établissement par tout organisme de normalisation de normes et de critères de fiabilité pour le réseau d'électricité intégré;
- établir et appliquer des critères et des normes relativement à la fiabilité du réseau d'électricité intégré;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIERE avec les activités de ces autorités;
- exploiter les marchés administrés par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- exercer des activités dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'électricité, de capacité d'électricité et de conservation des ressources;
- exercer des activités selon les règlements, les paiements aux termes d'un contrat conclu selon cette loi et les paiements obtenus en vertu de cette loi ou de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*;
- exercer des activités dans le but d'assurer un approvisionnement adéquat, fiable et sécuritaire de l'électricité et des ressources en Ontario;
- prévoir sur des périodes à court terme, à moyen terme et à long terme la demande d'électricité et la capacité et fiabilité des ressources d'électricité en Ontario;
- planifier de façon indépendante la production, la gestion de la demande, l'économie d'énergie et le transport de l'électricité;
- exercer des activités afin de permettre la diversification des sources d'approvisionnement d'électricité en faisant la promotion de l'utilisation de sources d'énergie et de technologies plus propres notamment, des sources d'énergie alternatives et des sources d'énergie renouvelables;
- exercer des activités pour atteindre les objectifs globaux du réseau quant à la quantité d'électricité produite à partir de différentes sources d'énergie;
- exercer des activités pour faciliter la gestion de la charge;
- exercer des activités qui promeuvent la conservation de l'énergie et l'efficacité d'utilisation de l'électricité;
- aider le conseil d'administration en veillant à la stabilité des tarifs pour certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins à court terme, à moyen terme et à long terme d'électricité en Ontario et sur la capacité et la fiabilité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et rendre public ces renseignements;
- exercer toute autre activité prescrite par les règlements.

b) La SIERE a été désignée, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI) par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs de l'Entité responsable des compteurs intelligents, tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de cette loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objectifs ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié lié à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

c) La SIERE est tenue de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités de la SIERE par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE (y compris les exportations prévues) et de la production intégrée. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Pour 2015, les produits liés aux réseaux de la SIERE alors nouvellement fusionnée étaient composés des tarifs combinés selon le calcul pour les entités respectives avant la fusion. Plus précisément, l'ancien tarif de base de la SIERE était calculé en fonction de l'électricité retirée du réseau contrôlé par la SIERE (y compris les exportations prévues et la production intégrée), alors que le tarif de base de l'ancien OEO tenait seulement compte des consommateurs d'électricité en Ontario. La CEO a approuvé la poursuite de l'utilisation de ce calcul des tarifs combinés pour 2016 dans une ordonnance intérimaire publiée le 22 décembre 2015.

Les présents états financiers ne comprennent pas les produits et les charges liés aux opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIERE.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements.

c) Instruments financiers

La SIERE inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE inscrit les débiteurs, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Actifs et passifs réglementés

À titre d'entité dont les tarifs sont réglementés, la SIERE, dans les circonstances s'y prêtant, établit les actifs ou passifs réglementés et reporte par le fait même l'incidence sur l'état des résultats de certaines charges ou certains produits car il est probable qu'ils soient recouverts ou remboursés aux intervenants du marché au moyen de facturations futures. La SIERE a appliqué les directives du Topic 980 des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, intitulé *Regulated Operations*, dans sa méthode comptable.

e) Comptes du marché – actifs et passifs

La SIERE comptabilise les actifs et les passifs des comptes du marché, ainsi que les montants dus aux intervenants du marché et de ceux-ci au nom des marchés administrés par la SIERE dans son état de la situation financière. Les marchés administrés par la SIERE constituent un système équilibré et, à ce titre, la position nette des comptes du marché sera réglée à un solde de néant conformément aux règles du marché.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

g) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

h) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2016	Durée de vie utile moyenne estimative 2015
Installations	37	37
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Infrastructure et autres actifs	De 4 à 10	De 4 à 7
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2016.

i) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 15 ans (15 ans en 2015) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,2 ans (14,7 ans en 2015).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, la SIERE a changé de norme comptable à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs assujettis à la réglementation des tarifs. Cette modification a été apportée pour mieux rendre compte de la substance économique de certains types de charges qui pourraient ne pas être directement recouvrées aux termes du modèle normal fondé sur les besoins de revenus. Cette modification a été appliquée rétroactivement et s'est traduite par une hausse des montants non comptabilisés antérieurement au titre des actifs réglementaires et par une diminution des montants comptabilisés antérieurement au titre du déficit accumulé.

La SIERE comptabilise deux actifs réglementés, soit 1) les charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées et 2) les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts.

Les charges liées aux compteurs intelligents découlent du rôle joué par la SIERE à titre d'entité responsable des compteurs intelligents. Ainsi, la SIERE finance ses charges liées aux compteurs intelligents et ses dépenses d'investissement dans le système de gestion et de stockage des données des compteurs au moyen de charges imputées à ses utilisateurs de compteurs intelligents en Ontario. La CEO approuve les charges imputées par l'entité responsable des compteurs intelligents, qui ont pour objet de couvrir les coûts de développement et d'exploitation du système de gestion et de stockage des données des compteurs.

Les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts découlent de l'adoption, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, des normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada par la SIERE. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite se sont traduits par des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 \$ à la date de transition.

Les actifs réglementés sont constitués de ce qui suit:

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées	21 623	40 849
Éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts	43 441	47 353
Solde de clôture	65 064	88 202

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2016, la SIERE a changé de méthode comptable pour la comptabilisation des actifs et des passifs des comptes du marché à l'état de la situation financière. Cette modification a été apportée pour mieux rendre compte des actifs et passifs, ainsi que des montants dus aux intervenants du marché et par ceux-ci détenus par la SIERE au nom des marchés administrés par la SIERE à la clôture de l'exercice. Cette modification a été appliquée de façon rétroactive et s'est traduite par une hausse des montants non comptabilisés antérieurement au titre des actifs et des passifs des comptes du marché. Il n'y a eu aucune incidence sur le déficit accumulé ni sur les charges étant donné que la SIERE n'est pas partie à ces transactions en raison des règles du marché.

Les éléments des comptes du marché vont comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Trésorerie soumise à des restrictions quant aux activités du marché	244 755	271 574
Montants à revoir des intervenants du marché	1 391 260	1 171 389
Intérêts à recevoir	186	158
Ligne de crédit renouvelable	(150 501)	(12 739)
TVH à recevoir	25 531	20 247
Montants dus aux intervenants du marché	(1 392 643)	(1 380 086)
Autres passifs	(118 588)	(70 543)
Solde de clôture	-	-

Chiffres comparatifs

Le tableau suivant présente un rapprochement détaillé de l'état de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2015 :

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
	(Présenté) \$	(Ajustements) \$	(Retraité) \$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 715	-	14 715
Débiteurs	33 199	-	33 199
Placements à long terme	37 318	-	37 318
Actifs réglementés	-	88 202	88 202
Actifs des comptes du marché	-	1 443 121	1 443 121
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	85 232	1 531 323	1 616 555
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	48 868	-	48 868
Intérêts courus sur la dette	315	-	315
Remises aux intervenants du marché	9 595	-	9 595
Dette	90 000	-	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées	36 062	-	36 062
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	84 501	-	84 501
Passifs des comptes du marché	-	1 443 121	1 443 121
TOTAL DES PASSIFS	269 341	1 443 121	1 712 462
DETTE NETTE	(184 109)	88 202	(95 907)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles nettes	103 716	-	103 716
Charges payées d'avance	6 197	-	6 197
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	109 913	-	109 913
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ			
Surplus (déficit) accumulé de l'exploitation	(81 854)	88 202	6 348
Gains de réévaluation cumulés	7 658	-	7 658
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	(74 196)	88 202	14 006

Le tableau suivant présente un rapprochement détaillé de l'état des résultats de la SIERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Pour l'exercice clos le (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
	(Présenté) \$	(Ajustements) \$	(Retraité) \$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux	190 099	(3 912)	186 187
Autres produits	5 377	-	5 377
Produits d'intérêts et revenu de placement	1 430	-	1 430
Produits tirés des principales activités	196 906	(3 912)	192 994
Rémunération et avantages sociaux	(104 994)	-	(104 994)
Services professionnels et services-conseils	(21 461)	-	(21 461)
Exploitation et administration	(35 005)	-	(35 005)
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(161 460)	-	(161 460)
Amortissement	(17 933)	-	(17 933)
Intérêt	(1 610)	-	(1 610)
Charges liées aux principales activités	(181 003)	-	(181 003)
Surplus annuel lié aux activités principales avant les remises	15 903	(3 912)	11 991
Remises aux intervenants du marché	(9 595)	-	(9 595)
Surplus annuel lié aux activités principales	6 308	(3 912)	2 396
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	6 021	-	6 021
Rémunération et avantages sociaux	(3 094)	-	(3 094)
Services professionnels et services-conseils	(1 351)	-	(1 351)
Exploitation et administration	(114)	-	(114)
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 559)	-	(4 559)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché	1 462	-	1 462
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	46 215	(20 030)	26 185
Rémunération et avantages sociaux	(2 607)	-	(2 607)
Services professionnels et services-conseils	(14 902)	-	(14 902)
Exploitation et administration	(4 200)	-	(4 200)
Charges d'exploitation liées aux compteurs intelligents	(21 709)	-	(21 709)
Amortissement	(3 524)	-	(3 524)
Intérêt	(952)	-	(952)
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 185)	-	(26 185)
Surplus annuel lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	20 030	(20 030)	-
SURPLUS ANNUEL	27 800	(23 942)	3 858
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(109 654)	112 144	2 490
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(81 854)	88 202	6 348

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 39 972 000 \$ (37 019 000 \$ en 2015). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 62,3 % dans des titres de participation et 37,7 % dans des titres d'emprunt (56,0 % et 44,0 %, respectivement, en 2015).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	37 019	33 758
Achat de placements, montant net	2 667	1 889
Variation de la juste valeur	286	1 372
Solde de clôture	39 972	37 019

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 383 000 \$ (299 000 \$ en 2015) lié à la fiducie de convention de retraite (note 7).

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Concernant les activités	35 630	43 125
Concernant les immobilisations corporelles	3 333	5 743
Solde de clôture	38 963	48 868

6. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET SURPLUS ACCUMULÉ

En 2016, la SIERE a comptabilisé un montant de 12 551 000 \$ en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (9 595 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, les remises à payer aux intervenants du marché étaient de 22 146 000 \$, la tranche de 9 595 000 \$ de l'exercice 2015 ayant été remise en janvier 2017.

Le solde du compte de report réglementaire autorisé de la SIERE était habituellement maintenu à un maximum de 10,0 millions de dollars. Le solde du compte de report réglementaire autorisé pour 2016 de 10,0 millions de dollars a été approuvé par la CEO le 1^{er} décembre 2016.

Avant 2014, les gains et les pertes non réalisés provenant du portefeuille de placements et des variations de change étaient inclus dans le solde du compte de report réglementaire (totalisant à ce jour 4 144 000 \$). Au 1^{er} janvier 2014, seuls les gains et les pertes réalisés sont inclus dans ce solde.

Au 31 décembre, les éléments du surplus accumulé s'établissaient comme suit :

Surplus accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	10 000	10 000
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés b)	726	492
Gains de réévaluation	3 762	3 514
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	14 488	14 006

a) Compte de report réglementaire

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Surplus accumulé - ouverture de l'exercice	10 000	7 604
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	190 219	192 994
Remises aux intervenants du marché	(12 551)	(9 595)
Charges liées aux principales activités	(177 668)	(181 003)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	10 000	10 000

b) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Surplus (déficit) accumulé - ouverture de l'exercice	492	(970)
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	3 889	6 021
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(3 655)	(4 559)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	726	492

7. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2014, la SIERE a conclu un effet à payer de trois ans avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 2,046 % par année et est remboursable en entier le 30 avril 2017. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en avril et en octobre de chaque année. Au 31 décembre 2016, l'effet à payer à la SFIEO était de 90,0 millions de dollars (90,0 millions de dollars le 31 décembre 2015).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 1 841 000 \$ (1 841 000 \$ en 2015).

Facilité de crédit

La SIERE détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 95,0 millions de dollars. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2017. Au 31 décembre 2016, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (néant au 31 décembre 2015).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (279 000 \$ en 2015).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel.

Au 31 décembre 2016, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 30 466 000 \$ (28 408 000 \$ en 2015) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la SIERE est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIERE offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	507 724	482 994	91 014	83 455
Juste valeur des actifs des régimes	523 756	475 714	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	16 032	(7 280)	(91 014)	(83 455)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	2 416	427	588	582
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(53 068)	(29 209)	175	(1 628)
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(34 620)	(36 062)	(90 251)	(84 501)

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2016	2015
Titres de participation canadiens	20,2 %	19,9 %
Titres de participation étrangers	39,9 %	41,8 %
Titres de créance canadiens	39,8 %	39,0 %
Équivalents de trésorerie	0,4 %	0,6 %
Contrats de change à terme	(0,3)%	(1,3)%
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,75 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,75 %	3,50 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,25 %	2,00 %	2,25 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,00 % pour 2016, diminuant pour atteindre finalement 4,50 % par année en 2030. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	11 117	10 547	3 107	2 857
Intérêts débiteurs	29 292	28 143	5 120	4 797
Rendement prévu des actifs du régime	(27 626)	(26 053)	-	-
Amortissement de la perte actuarielle nette	(1 173)	(667)	(100)	(753)
Coût des avantages	11 610	11 970	8 127	6 901

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	13 052	12 851	2 377	2 314
Cotisations des participants au régime	5 811	5 162	-	-
Prestations versées	23 317	21 155	2 377	2 314

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2014 et la prochaine évaluation aura prise d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	6,00 %	6,15 %	6,00 %	6,15 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Installations	52 281	3 692	-	55 973
Systèmes du marché et applications	278 458	28 535	-	306 993
Infrastructure et autres actifs	60 180	3 175	-	63 355
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	35 900	1 011	-	36 911
Coût total	426 819	36 413	-	463 232

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Installations	(22 604)	(1 697)	-	(24 301)
Systèmes du marché et applications	(251 210)	(12 336)	-	(263 546)
Infrastructure et autres actifs	(47 228)	(5 544)	-	(52 772)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(25 329)	(3 861)	-	(29 190)
Amortissement cumulé total	(346 371)	(23 438)	-	(369 809)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
Installations	29 677	31 672
Systèmes du marché et applications	27 248	43 447
Infrastructure et autres actifs	12 952	10 583
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10 571	7 721
Total de la valeur comptable nette	80 448	93 423
Immobilisations en cours de construction	23 268	11 624
Immobilisations corporelles nettes	103 716	105 047

En 2016, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations (diminution de 653 000 \$ en 2015).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2016 a été de 260 000 \$ (263 000 \$ en 2015).

10. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. La SIERE est habilitée à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

La SIERE a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 2 508 000 \$ en 2016 (3 212 000 \$ en 2015).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La SFIEO, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et la SIERE étaient les suivantes :

La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 7). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2016 pour l'effet à payer ont été de 1 841 000 \$ (1 841 000 \$ en 2015) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (328 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de 315 000 \$ (315 000 \$ en 2015).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 747 000 \$ en 2016 (1 671 000 \$ en 2015).

La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One en 2016. La SIERE a facturé Hydro One 610 000 \$ en 2016 (310 000 \$ en 2015).

La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par la SIERE auprès de Hydro One. De plus, la SIERE a payé Hydro One pour le retrait de la tour hertzienne du poste de Clarkson. En 2016, la SIERE a engagé des coûts de 188 000 \$ (525 000 \$ en 2015) pour ces services. Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde net à payer à Hydro One de 4 000 \$ (149 000 \$ en 2015).

La SIERE a évalué et approuvé des raccordements pour OPG, a administré les services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et a donné des cours de formation concernant le marché. En 2016, OPG a reçu une facture de 124 000 \$ (137 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde net à recevoir d'OPG de 5 000 \$ (4 000 \$ en 2015).

12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2016, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 0,6 million de dollars au 31 décembre 2016 (0,6 million de dollars en 2015).

iii) Risque lié aux actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2016 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 7,5 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2015). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2016 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2016. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

13. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les quatre prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2017	5 489
2018	5 004
2019	3 919
2020	3 195

14. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2016.

Rémunération des cadres de direction de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération des cadres de direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») a été conçu pour attirer, maintenir en poste et motiver des cadres supérieurs ayant les aptitudes requises pour appuyer la réalisation du mandat statutaire, des objectifs d'exploitation et de la vision d'entreprise de la SIERE. Ainsi, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- canaliser l'attention des cadres de direction sur l'atteinte des objectifs d'exploitation de la SIERE;
- attirer et maintenir en poste un personnel qualifié et talentueux indispensable au succès du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse de récompenser les résultats et compétences démontrés;
- avoir des niveaux de rémunération qui soient convenables et défendables vis-à-vis des intervenants et des consommateurs.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs préconise que la rémunération totale des cadres de direction doit être suffisamment adéquate, sans toutefois être exagérée, de façon à attirer et à maintenir en poste ceux qui démontrent les aptitudes et compétences indispensables au succès du mandat de la SIERE.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE établit les objectifs de rémunération pour le programme de l'exercice suivant. Ses membres délèguent au comité responsable des ressources humaines et de la gouvernance (le « HRGC ») du conseil la responsabilité de revoir les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité présente ensuite des recommandations au conseil d'administration dans son ensemble afin d'en obtenir l'approbation.

Le conseil d'administration est composé de dix administrateurs externes indépendants, qui possèdent tous une vaste expérience dans le secteur de l'énergie et dans le secteur public, nommés par le ministre de l'Énergie ainsi que du président et chef de la direction de la SIERE. Ensemble, ces membres cumulent plusieurs années d'expérience en matière de ressources humaines, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de leur mandat, les membres du conseil ont accès aux analyses et aux recommandations de la direction, de même qu'à celles d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont revus annuellement en tenant compte des besoins d'exploitation, des objectifs et de la conception de programmes, des tendances du secteur en matière de rémunération, des relativités internes de rémunération ainsi que des relativités externes du marché.

Le conseil d'administration évalue également les risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration assure la présidence et approuve le plan d'activités de la SIERE. Un élément important de ce processus est l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation liées à la gestion des risques d'entreprise. Ce processus primordial comprend l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, y compris les risques associés à ses politiques et à ses programmes de rémunération.

En sus de la structure officielle de gouvernance et de surveillance qui a été mise en place en matière de rémunération, la SIERE divulgue annuellement le niveau de rémunération du personnel dont le traitement est égal ou supérieur à 100 000 \$ par année, conformément à ses obligations de divulgation des traitements dans le secteur public. Dans le cas de la SIERE, une révision annuelle des dépenses, des besoins de revenus et des coûts, prévue par la loi, fournit aux citoyens un processus d'examen et une garantie supplémentaires. Les renseignements relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des cadres de gestion et de direction et les relativités du marché, font l'objet d'un examen par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un échantillon de grands et de petits consommateurs, assistés de leurs conseillers professionnels et juridiques, est représenté lors de ces audiences publiques.

Comparaisons du marché

Tous les deux ans au moins, la SIERE compare les niveaux de rémunération de ses cadres de direction avec ceux d'un groupe d'homologues œuvrant au sein d'organismes canadiens et d'entreprises de divers secteurs d'activités afin d'en évaluer le caractère concurrentiel. Cet exercice a pour objectif de comparer la rémunération des cadres de direction de la SIERE à celle offerte sur le marché et, plus particulièrement, à la valeur médiane du marché.

Avant la fusion de la SIERE et de l'OEO, le ministère de l'Énergie avait retenu les services de Hay Group, société internationale de services-conseils en gestion, afin d'évaluer le prix sur le marché du chef de la direction pour le nouvel organisme. Après la nomination de M. Campbell au poste de chef de la direction le 1^{er} janvier 2015, il a été décidé qu'une approche semblable soit adoptée pour évaluer le prix sur le marché des autres postes de la haute direction au moyen de la méthode de points Hay.

Dans le cadre de ce processus, le groupe de référence a été redéfini conformément aux recommandations du Comité d'examen des organismes (le « rapport Arnett ») et est composé de différentes organisations, dont 13 proviennent du secteur public et 11 du secteur privé, selon des données de référence pondérées de 50 / 50 entre les secteurs public et privé. Le groupe de référence représente plusieurs industries, différents secteurs d'activités de base et des vocations qui sont semblables à celles de la SIERE : électricité, énergie, gestion d'actifs, services financiers, approvisionnement d'infrastructures, génie et fonctions complexes d'envergure liées aux technologies de l'information. La liste de ces organisations est fournie dans le rapport annuel de 2015.

Le règlement portant sur le cadre de rémunération des cadres du secteur parapublic (le « règlement de l'Ontario 304/16 ») est entré en vigueur en 2016 et sera mis en application en 2017. Le programme de rémunération des cadres de direction de la SIERE fera l'objet d'un examen conformément à ce règlement et sera publié sur le site Web de la SIERE d'ici septembre 2017.

L'évaluation des postes a été effectuée par la société indépendante Hay Group au moyen de sa méthode de points, et les postes de direction suivants ont été visés par cette analyse :

- président et chef de la direction;
- vice-président, Services aux entreprises, et chef des finances;
- vice-président, Développement des ressources et du marché;
- vice-président, Exploitation des systèmes et du marché, et chef de l'exploitation;
- vice-président, Conservation et relations avec les entreprises;
- vice-président, Services des technologies de l'information, et chef des systèmes d'information;
- vice-président, Planification, affaires juridiques et relations avec les Autochtones.

La société Hay Group a évalué les postes de vice-présidence selon les documents relatifs aux postes et les renseignements supplémentaires obtenus auprès du chef de la direction. En fonction du système d'évaluation par points, une nouvelle structure salariale a été conçue. Les postes de la direction ont ensuite été intégrés dans la nouvelle structure en fonction de leurs points d'évaluation.

À partir des informations sur le marché provenant du groupe de référence susmentionné, le point médian du barème de points pour chaque niveau salarial de la direction a été déterminé comme étant la référence du prix sur le marché à des fins de comparaison.

Les points médians des nouvelles échelles salariales ont été définis comme étant la rémunération immédiate totale en argent (salaire annuel de base plus les primes incitatives annuelles pour les objectifs à court et à long terme) du prix sur le marché combiné au 50^e percentile de chaque échelle salariale.

Les salaires planchers et plafonds de chaque échelle salariale ont été calculés au moyen d'une échelle d'écart salarial typique au niveau de la haute direction. Conformément à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*, les taux de rémunération des cadres de direction n'ont pas changé en 2016 et feront l'objet d'un examen conformément au règlement portant sur le cadre de rémunération des cadres en 2017.

Description du programme

Le programme de la SIERE comporte une composante de rémunération fixe et une composante de rémunération variable, des régimes fixes et variables d'avantages sociaux, de même que des régimes de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à des sondages, analyse les résultats provenant de divers sondages sur la rémunération et surveille les tendances économiques, notamment les taux d'inflation et de chômage, qui ont une incidence sur la rémunération, ainsi que les relativités internes de rémunération. En se basant sur ces données et sur les priorités d'exploitation de la SIERE, le personnel des Ressources humaines formule des recommandations relatives aux programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés en rémunération, en avantages sociaux et en régimes de retraite sont embauchés afin de s'assurer que les données de rémunération du marché obtenues sont exactes et représentatives et que les tendances actuelles du secteur en matière de rémunération ont été prises en compte. Ils proposent également leur point de vue et recommandent des ajustements en ce qui a trait aux programmes actuels.

Description du programme – rémunération fixe

Au sein des échelles salariales de la SIERE, les personnes sont évaluées par rapport à un modèle des compétences établi pour leur poste. Ce modèle propose des compétences comportementales comme faire preuve de souplesse stratégique, être en mesure de mettre en place des équipes efficaces, posséder des compétences pour diriger les équipes, être capable de jauger les gens, faire preuve d'intelligence politique et posséder une vision et des objectifs de gestion. Les évaluations sont basées sur la compétence démontrée. Chaque personne reçoit, selon ses compétences, un traitement salarial fixe conforme à son niveau dans l'échelle salariale.

Description du programme ~ rémunération variable

Afin de promouvoir une orientation axée sur les résultats au sein de l'équipe de direction, le régime de rémunération variable est une composante de la rémunération globale des cadres de direction. Le conseil d'administration de la SIERE établit annuellement un ensemble rigoureux de mesures du rendement qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue les résultats obtenus tant au niveau de la performance de l'entreprise que du rendement individuel du chef de la direction. Aux termes du régime, après avoir comparé les résultats aux objectifs, le conseil d'administration dispose d'une certaine latitude pour déterminer la cote finale. Toutefois, par le passé, sauf à une exception près, le conseil d'administration s'est appuyé sur les résultats directement obtenus des évaluations pour accorder la rémunération variable.

La rémunération variable accordée au chef de la direction et aux vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le régime prévoit des attributions inférieures au montant maximal selon les résultats obtenus lors de l'évaluation de la performance et du rendement. L'attribution annuelle pour 2016 a été versée le 30 décembre 2016.

Description du programme ~ avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre des avantages sociaux de base en matière de soins médicaux et dentaires, d'assurance-vie, de prestations pour invalidité et de congés. Ils peuvent être modifiés individuellement par les cadres de direction grâce à la composante variable du régime. La composante variable offre aux cadres de direction la possibilité d'ajuster leurs avantages sociaux de façon à combler leurs besoins individuels ou familiaux, notamment en termes de congés plus longs que la période de base, d'assurance-vie bonifiée, de soins médicaux accrus et d'autres éléments.

Description du programme ~ régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel calculé comme suit : 2 % du salaire ouvrant droit à pension durant les 60 mois de service consécutif les mieux rémunérés multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour la rente acquise avant le 1^{er} janvier 2017 par les anciens cadres de la SIERE), jusqu'à un maximum de 35 ans. La méthode de calcul des prestations de retraite s'harmonise au Régime de pensions du Canada (RPC) pour offrir un revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, alors que les prestations de retraite de la SIERE sont réduites de façon à refléter les prestations du RPC. Le régime prévoit aussi des dispositions relatives aux retraites anticipées, en plus d'options de valeur de rachat, de report de pension et de transfert réciproque.

Ce régime propose une prestation maximale de 70 % du salaire ouvrant droit à pension le plus élevé gagné avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada limite le montant des prestations de retraite payables à partir d'un régime enregistré, la SIERE offre à son personnel un régime garanti de retraite complémentaire lui permettant de respecter les engagements aux termes du régime qui excèdent le montant pouvant être versé par le régime enregistré.

Le régime offre également plusieurs options, dont l'assurance-vie du membre seulement ou des deux conjoints et les rentes de conjoint survivant, de même que des prestations de décès antérieures à la retraite, afin que le conjoint survivant ou que les bénéficiaires puissent recevoir des prestations.

Mesures de la performance et incidence sur la rémunération

La SIERE établit annuellement des barèmes de mesure de sa performance liés à ses priorités d'exploitation durant le processus de planification des activités. Ils sont approuvés, surveillés et évalués chaque année par son conseil d'administration. Des barèmes de mesure du rendement individuel comportant une ou plusieurs mesures du rendement professionnel sont également élaborés pour chaque cadre de direction. Tel que détaillé ci-dessus, les résultats annuels de l'entreprise ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre de direction.

Pour l'exercice 2016, le conseil d'administration a évalué les résultats d'exploitation et a considéré que la SIERE a répondu à toutes les attentes. En plus d'être évalué en fonction de la performance opérationnelle, chaque cadre de direction était évalué en fonction d'objectifs individuels à atteindre durant l'exercice, objectifs qui étaient harmonisés aux cibles de performance opérationnelle et aux priorités d'exploitation de la SIERE et évalués de façon similaire. Le conseil d'administration a évalué le rendement du chef de la direction, et celui-ci a évalué le rendement des vice-présidents. Ces derniers ont également été évalués par le conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois influencer sur les décisions en matière de rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre de direction qui possède des compétences ou des aptitudes spécialisées ou des talents uniques au sein du secteur. À ces fins, des dispositions individuelles sont parfois mises en place en matière de conditions d'emploi et de possibilité de cessation future d'emploi.

Le vice-président, Exploitation des systèmes et du marché, et chef de l'exploitation a pris sa retraite en décembre 2016. Son remplaçant, un cadre supérieur déjà à l'emploi de la SIERE, a été nommé au terme d'un rigoureux processus de recrutement interne et externe.

Restrictions salariales

Les mesures législatives mises de l'avant en Ontario depuis 2010 en matière de restrictions salariales ont eu une incidence notable sur la rémunération des cadres de direction de la SIERE. La *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* impose un gel généralisé des augmentations salariales, de rémunération variable, d'avantages ou d'avantages accessoires, sauf en de très rares exceptions.

Après la fusion des deux anciens organismes (la SIERE et l'OEO) le 1^{er} janvier 2015, le montant total de la rémunération variable au titre de la performance qui a été attribué aux employés et aux fonctionnaires en 2015 est devenu le plafond du montant total variable au titre de la rémunération pour la performance qui sera versée au cours des exercices ultérieurs, tant que la *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* sera en vigueur. Le montant total de la rémunération variable versé en 2016 respectait ce plafond.

Harmonisation de la structure de rémunération des cadres de direction

Dans la foulée de la nomination, le 1^{er} janvier 2015, de M. Campbell à titre de chef de la direction de l'organisme fusionné, la SIERE a harmonisé le régime de rémunération de ses vice-présidents avec la structure établie pour le nouveau chef de la direction. Ainsi, dans les deux cas, la composante de rémunération variable a été plafonnée à 10 % de la rémunération fixe sans possibilité de report. Aucun ajustement salarial n'a été accordé aux cadres de direction en 2016.

Les chiffres déclarés au titre de la rémunération versée en 2016 conformément aux obligations de divulgation des traitements salariaux dans le secteur public pour 2016 comprennent la rémunération variable gagnée en 2016, qui a été versée le 30 décembre 2016.

Déclaration de rémunération des cadres de direction

Le tableau présenté ci-après détaille, pour l'exercice clos le 30 décembre 2016, la rémunération annuelle des cadres de direction dont il est question.

Tableau sommaire de la rémunération 2016

Nom et poste	Salaire de base	Rémunération variable ¹	Autre rémunération annuelle ²	Total de la rémunération en argent ³
Bruce Campbell				
Président et chef de la direction	536 364 \$	53 636 \$	32 527 \$	622 527 \$
Kimberly Marshall				
Vice-présidente, Services aux entreprises et chef des finances	268 460 \$	13 423 \$	5 305 \$	287 188 \$
JoAnne Butler				
Vice-présidente, Développement des ressources et du marché	339 968 \$	30 600 \$	1 037 \$	371 605 \$
Kim Warren (à la retraite depuis le 31 décembre 2016)				
Vice-président, Exploitation des systèmes et du marché et chef de l'exploitation	319 228 \$	30 330 \$	15 893 \$	365 451 \$
Terence Young				
Vice-président, Conservation et relations avec les entreprises	307 037 \$	29 170 \$	22 065 \$	358 272 \$

1) Rémunération variable gagnée en 2016 versée en décembre 2016

2) Ce montant correspond aux crédits variables inutilisés accordés en tant que revenu imposable à la clôture de l'exercice.

3) Ces montants seront présentés au titre de la rémunération versée conformément aux obligations de divulgation des traitements salariaux dans le secteur public.

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

1600-120, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905.403.6900

Numéro sans frais : 1.888.448.7777

Courriel : customer.relations@ieso.ca

 @IESO_Tweets

 OntarioIESO

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca